



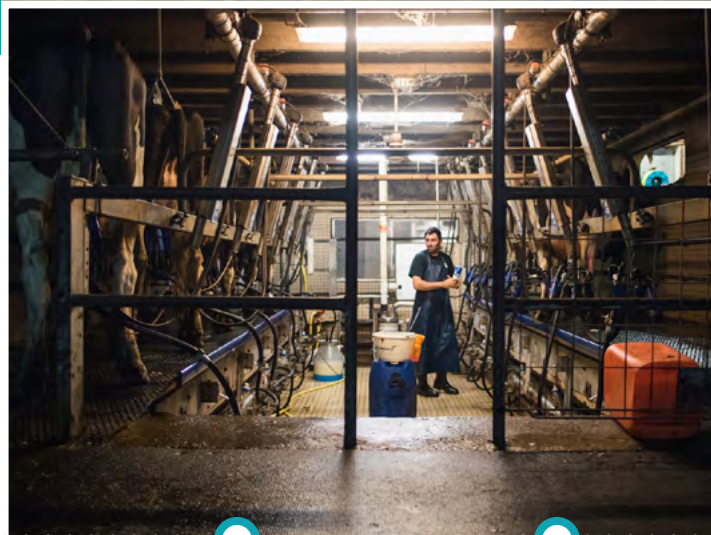
FNAB

Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique



GUIDE DES FILIÈRES BIO DE TERRITOIRE

Quels rôles et quels outils
des collectivités
pour développer
les filières bio
de territoires ?



Une action du réseau FNAB

TERRITOIRES BIO

Une action réalisée avec le soutien de :





SOMMAIRE

CONTEXTE : COLLECTIVITÉS ET FILIÈRES AGRICOLES | p3

- Des filières agricoles déconnectées des territoires | p3
- Des collectivités territoriales légitimes et compétentes pour agir | p5

LES FILIÈRES BIO TERRITORIALISÉES : QUELQUES NOTIONS DE BASE | p6

- Une filière bio territorialisée, c'est quoi au juste ? | p6
- Quels acteur-rices sont engagé-es dans des filières bio territorialisées ? | p7
- Un exemple de filière bio territorialisée : De la Terre à la Bière | p7

COMMENT ACCOMPAGNER UN PROJET DE FILIÈRE SUR SON TERRITOIRE ? | p8

- Émergence d'un collectif d'agriculteur-rices | p8
- Émergence du projet | p8
- Consolidation du projet et évaluation de sa faisabilité technico-économique | p9
- Commercialisation des premiers produits | p9
- Freins et facteurs de réussite | p9

UTILISER LE GUIDE DES FILIÈRES BIO TERRITORIALISÉES POUR SON PROJET | p10

- Un outil pour les collectivités et porteurs de projet | p10
- Un outil d'aide au diagnostic et à la décision | p10
- Un outil de mobilisation et d'émergence d'un projet territoriale partagé | p10
- Un outil à prendre en main pas à pas | p11
- Complémentarité avec d'autres outils FNAB | p12

GRILLE D'ANALYSE DES FILIÈRES BIO DE TERRITOIRES | p14

ENJEUX DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES | p14

ETAT DES LIEUX DES FILIÈRES AGRICOLES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE | p16

- LE PAYSAGE AGROALIMENTAIRE GÉNÉRAL | p18
- IMPACTS DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE | p19
- ACTEURS ET GOUVERNANCE DES FILIÈRES | p20

ETAT DES LIEUX DES FILIÈRES EN DEVENIR | p22

- LA PRODUCTION | p24
- L'ACTION COLLECTIVE | p25
- L'AVAL : INFRASTRUCTURES ET OUTILS DE TRANSFORMATION/DISTRIBUTION | p26

ACTION | p27

- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE | p30
- INSCRIPTION DE L'AGRICULTURE DANS LES POLITIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | p31
- DIALOGUER AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION | p33
- MOBILISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES EN FAVEUR DES FILIÈRES ALIMENTAIRES | p34
- L'AGRICULTURE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE | p35
- UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE DU TERRITOIRE | p37
- APPUYER LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE | p39

GLOSSAIRE | p40

CONTEXTE : COLLECTIVITÉS ET FILIÈRES AGRICOLES

Des filières agricoles déconnectées des territoires

Une filière agro-alimentaire, c'est quoi au juste ?

Une « filière » désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. Lorsque l'on parle de filières, un focus particulier est mis sur les relations entre les acteur·rices intervenant aux différentes étapes :

- fourniture d'intrants (agrofournitures),
- production,
- collecte,
- transformation,
- stockage,
- parfois de négoce,
- distribution.

Economies d'échelle, priorité aux avantages de la ferme/du territoire comparés aux autres, gains de productivité basés sur l'optimisation des processus et le progrès technique : ces principes ont permis à l'agriculture conventionnelle d'augmenter drastiquement ses rendements, mais les limites de ce modèle sont aujourd'hui de plus en plus évidentes. La productivité cesse d'augmenter et les impacts sur l'environnement (eau, air, sol, biodiversité, climat) sont désastreux.

Depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'agriculture française s'est progressivement spécialisée, région par région en fonction des productions pour lesquelles elles disposaient de l'écart de productivité le plus fort en leur faveur. Par exemple, avec leurs sols particulièrement riches et adaptés à la production de céréales, conjugués à des politiques agricoles très incitatives, les plaines d'Île-de-France se sont spécialisées dans les grandes cultures. Le principe a été poussé à l'extrême : aujourd'hui ces grandes cultures couvrent plus de 90% des terres agricoles de la région.

Les solutions techniques sur lesquelles s'appuie l'agriculture intensive (mécanisation, engrais, produits phytosanitaires, antibiotiques, semences sélectionnées sur la productivité...) ont peu à peu remplacé la main-d'œuvre agricole dans les fermes. Cette tendance se lit aussi dans la baisse du nombre de chef·fes d'exploitations : ils/elles étaient plus de 670 000 en 1993 et ils/elles ne sont plus que 320 000 aujourd'hui. Mécaniquement, cette diminution de la démographie agricole a entraîné une augmentation de la taille des exploitations : les fermes qui ne trouvent pas repreneur·euses lors du départ à la retraite des exploitant·es partent à l'agrandissement de fermes voisines, empêtrées dans une course à la productivité. Les fermes étant de plus en plus grandes, leur dépendance aux solutions techniques (engrais,

mécanisation...) augmente. Elles se spécialisent alors de plus en plus sur certains types de cultures, nourrissant ainsi la dynamique de spécialisation du territoire.

La simplification et la spécialisation des systèmes de production a des impacts sur l'ensemble des filières.

Premièrement, la disparition de certains outils de transformation sur le territoire. On ne trouve plus aujourd'hui d'abattoirs partout en France, en particulier dans les régions qui ne sont pas spécialisées dans les productions animales, comme l'Île-de-France ou les Hauts-de-France.

Deuxièmement, le surdimensionnement des outils de transformation. Aujourd'hui, ces infrastructures ne sont plus adaptées pour traiter de petits lots. A titre d'exemple, les sucreries françaises ont une capacité de transformation comprise entre 4.000 et 23.000 tonnes de betteraves par jour, ce qui n'est absolument pas adapté aux volumes produits par la majorité des fermes bio. La simplification des systèmes de culture entraîne malheureusement un accroissement des usages de pesticides qui va de pair avec une dégradation du sol, de la ressource en eau et de la qualité de l'air. Cette spécialisation entraîne aussi un plafonnement des rendements en grandes cultures, déjà observable aujourd'hui.



L'agriculture biologique comme levier de reconexion des filières

Deux principes fondamentaux de l'Agriculture Biologique peuvent agir comme garde-fous pour endiguer la dynamique de simplification/spécialisation/concentration que nous venons de caractériser : l'importance du triptyque sol-plante-animal et la diversification culturelle.

En refusant l'utilisation d'engrais chimiques de synthèse, l'agriculture biologique remet la complémentarité entre production animale et production végétale au cœur de l'agriculture. Cette relation est à penser à plusieurs échelles.

- à l'échelle des fermes, elle permet de réduire la dépendance aux engrais (en particulier aux engrais chimiques de synthèse) car les animaux apportent la fertilité aux sols avec leurs déjections. Cela permet de préserver la qualité de l'eau, de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle réduit également l'exposition de la ferme aux chocs sur les marchés extérieurs (énergie, intrants, etc.),
- à l'échelle de territoires plus vastes, cette complémentarité production végétale/production

animale permet d'éviter les spécialisations agricoles territoriales trop fortes (ex : élevage en Bretagne) et leurs effets délétères sur l'environnement (ex : prolifération d'algues vertes).

La diversification culturelle et notamment les rotations (qui consistent à faire se succéder des cultures de différentes natures sur une même parcelle) permettent de :

- mieux gérer l'enherbement des parcelles,
- maintenir la fertilité des sols,
- mieux maîtriser les maladies et les ravageurs,
- augmenter la stabilité économique des fermes.

Ces bénéfices réduisent drastiquement la dépendance des fermes bio aux pesticides, aux engrais de synthèse, aux semences orientées vers le gain de productivité, ainsi qu'aux herbicides. Cependant, les filières conventionnelles ne sont pas toujours en mesure d'accueillir la production biologique (par exemple pour des questions de stockage ou de volumes à collecter). Il est donc nécessaire de développer de nouvelles filières pour assurer les débouchés des fermes bio.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE APPELLE UNE RESTRUCTURATION POUR DES FILIÈRES PLUS ADAPTABLES ET PLUS FLEXIBLES



Entretien avec Philippe Camburet, président de la FNAB, agriculteur biologique en grandes cultures dans l'Yonne, administrateur à la coopérative COCEBI

« Il va de soi que le développement de l'agriculture biologique demande des changements dans la structuration des filières. On a une volonté exacerbée d'aborder l'agriculture par une entrée plus diversifiée et plus proche de la variabilité naturelle car on n'utilise pas d'intrant de synthèse. Donc les conditions pédoclimatiques obligent à faire des cultures en dehors des standards de l'agriculture conventionnelle, donc en dehors des structures de l'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui. Cette diversité demande une approche

différente. Il faut l'inventer, la développer quand on n'a pas été trop loin dans la spécialisation des régions. Par endroit il y a encore de l'artisanat dans la transformation, qu'il suffit de mettre à jour pour s'adapter. Dans d'autres endroits on a été trop loin et il faut carrément réinventer des outils à taille humaine et qui répondent aux enjeux de diversité.

Si avec mon frère **on s'est converti à l'agriculture biologique c'est parce qu'il y avait une coopérative 100% bio sur notre territoire qui assurait la commercialisation de ce qu'on produisait et un soutien technique, notamment sur l'approvisionnement en semences. Donc, on s'est inséré dans un tissu préexistant et conçu pour l'agriculture biologique.** Si on n'avait pas pu s'insérer dedans, on ne se serait peut-être pas convertis.

Aujourd'hui cette coopérative a 40 ans. Elle a dû s'adapter à toutes les évolutions : la montée des surfaces et donc des volumes. Elle reste adaptée à son territoire car elle s'efforce d'ouvrir des débouchés à des cultures spécifiques pour commercialiser, trier, ensacher, etc. Elle fait le choix, parce que c'est essentiel pour ses adhérent-es, de faire jouer la solidarité et ne pas rester dans une zone de confort seulement sur des cultures très profitables. Par exemple, les terres qui ont un potentiel limité pour le blé, le soja, le maïs, peuvent permettre au producteur-riche de s'en sortir avec des cultures moins nobles, comme l'avoine. Mais pour la valoriser, il faut s'approprier une partie de la transformation. **Cette transformation commence par un outil de décorticage et un outil de défloconnage** pour les débouchés type boisson. Notre coopérative vient de faire le choix d'investir dans cet outil. J'espère que ce projet, avec le soutien des collectivités en matière de subvention d'investissement, va pouvoir **pérenniser des fermes qui, si elles restaient sur un modèle plus "basique", pourraient perdre en durabilité avec le changement climatique et les évolutions du marché.** »



Des collectivités territoriales légitimes et compétentes pour agir

Les réformes successives de l'organisation territoriale française ont favorisé la montée en puissance des intercommunalités. Les EPCI à fiscalité propre disposent aujourd'hui d'une légitimité d'action publique, de compétences, de moyens politiques, techniques et financiers grandissant.

Les territoires de projets (Parc Nationaux, Parcs Nationaux Régionaux, Pays...) gagnent en reconnaissance et disposent de moyens d'animation territoriale. Ces collectivités interviennent aujourd'hui sur un nombre de thématiques de plus en plus important : l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection de l'eau, mais également la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou le développement et l'accès à l'emploi par exemple. Située au cœur de nombre de ces enjeux, la thématique agricole (et alimentaire) est à aborder dans une perspective résolument transversale. Fondés sur une logique de concertation entre acteurs et une volonté de briser les silos entre les différentes compétences des collectivités régissant l'agriculture et l'alimentation, les PAT ont été de premiers points d'entrée pour le développement de filières bio de territoires.

Le transfert de compétences aux collectivités territoriales a accompagné la montée en puissance d'objets de politique publique locale en lien avec l'agriculture :

- petit et grand cycle de l'eau : qualité et disponibilité de l'eau potable, hydromorphologie, gestion des risques de ruissellement et d'inondation,
- atténuation et adaptation au changement climatique,

- alimentation et santé (avec notamment le développement des PAT),
- lutte contre l'artificialisation des terres
- développement économique et dynamisme des territoires ruraux,
- attractivité, tourisme et paysages,
- protection de la biodiversité.

Ainsi, la filière agricole se trouve à la fois être levier d'action et objet de ces politiques publiques. Par exemple, les compétences en matière de développement économique peuvent servir la protection de la qualité de l'eau via le développement d'une filière bio sur un périmètre de protection de captage.

Le projet de recherche Frugal a permis de formaliser les compétences des collectivités qui peuvent s'appliquer à la transition agricole

www.projetfrugal.fr

Frugal research

Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

LES FILIÈRES BIO TERRITORIALISÉES : QUELQUES NOTIONS DE BASE

Une filière bio territorialisée, c'est quoi au juste ?

C'est un **partenariat qui lie des organisations d'un même territoire** (de la taille d'un regroupement d'EPCI, d'un département ou d'une sous-région) autour d'une ambition de relocalisation, aussi poussée que possible, de l'ensemble des maillons nécessaires à la fabrication d'un produit alimentaire. Ces filières mettent l'accent sur la **proximité d'objectifs voire de valeurs entre les différents maillons** et se fédèrent autour :

- d'une ambition de **transparence d'engagement mutuel fort**,
- de **juste rémunération** de chaque intervenant-e de la filière,
- de pratiques agricoles et de transformation/stockage/collecte qui valorisent des **savoir-faire spécifiques ou recherchent des impacts positifs sur leur environnement** proche.

Ce n'est donc **pas une filière longue nationale ou internationale**, au sens où elle a vocation à s'ancrer dans l'organisation institutionnelle et les ressources locales ; **ni un circuit-court, au sens où elle ne cherche pas une relation sans intermédiaire entre producteurs et consommateurs**. La filière bio territorialisée cherche

à la fois la proximité géographique et le respect du fonctionnement des territoires promus par les circuits courts, et la capacité à enclencher des transformations structurelles, caractéristique des circuits longs (outils collectifs, économies d'échelles, développement de l'action collective). Elle relocalise et diminue le nombre d'intermédiaires en tant qu'elle permet la réalisation de ces deux objectifs.

Le réseau FNAB accompagne **près de 140 filières de ce type**, aux six coins de l'hexagone et sur des productions variées :

- orge brassicole,
- légumineuses,
- betteraves sucrières,
- blé-farine-pain,
- chanvre,
- plantes aromatiques,
- volaille,
- porc...



Quels acteur·rices sont engagé·es dans des filières bio territorialisées ?

Bien souvent, ces filières sont à l'**initiative de producteur·rices**. Elles leurs permettent à la fois de mieux capter la valeur ajoutée mais aussi de développer des infrastructures plus adaptées à leurs volumes de production et d'améliorer la traçabilité de leurs produits. Néanmoins, cela constitue un engagement plus important que de simplement vendre à une coopérative : ils doivent souvent créer puis gérer de nouvelles structures commerciales, c'est à dire y investir du temps et des ressources financières. Pour les producteurs, c'est un nouveau métier, un travail différent de la production.

Si les producteurs ont l'ambition de se réapproprier certaines étapes de la filière (stockage, triage), ils se lient régulièrement à des partenaires de l'aval (logistique, transformation, distribution) pour monter ces filières. Les transformateurs locaux peuvent notamment être des acteurs moteurs car ils recherchent à améliorer la traçabilité de leurs approvisionnements par rapport aux filières longues. Cela n'exclut pas la participation d'acteurs aval de plus grande envergure.

Cette réunion d'une diversité d'acteur·rices fait des **discussions sur les modalités de partenariats et sur la contractualisation entre ces acteur·rices** des étapes fondamentales dans le projet de filière.

Un exemple de filière bio territorialisée : De la Terre à la Bière



« [De la Terre à la Bière](#) » est une association qui regroupe aujourd'hui **75 fermes bio** pour **700 hectares** et **1500 tonnes d'orge** collectées et **20 brasseries/distilleries/malteries**. Son objectif est « d'œuvrer pour le développement et la structuration d'une filière brassicole biologique bretonne, de la parcelle jusqu'au verre ». Ces activités regroupent : la **production** de céréales, la **collecte** des céréales sur les fermes, la **transformation** des céréales en bière et la **commercialisation**. La production a démarré en 2006.

Cette filière a démarré sur la base de deux besoins :

- d'un côté, plusieurs **brasseries** artisanales locales qui voulaient être **approvisionnées en orge brassicole bio**,
- d'un autre côté, des **producteur·rices** bio breton·nes qui cherchaient à **diversifier leurs productions**.

L'émergence et la structuration de l'association « [de la Terre à la Bière](#) » ont été partiellement financées par le [Conseil Régional de Bretagne](#).

Le réseau FNAB, et particulièrement la [FRAB Bretagne](#), a accompagné le nécessaire travail de concertation des acteur·rices et de structuration du groupement dans la phase d'émergence de cette filière. La FRAB a pu transmettre son expertise et animer les discussions concernant les attendus en termes de : qualité de la **production** agricole, méthodes de **récolte**, **stockage**,

maltage, recherche de **financements**, **rémunération** des différents maillons de la filière. **Tous les maillons de cette filière n'étaient pas originellement présents sur le territoire breton**. L'orge a d'abord été transformé dans des malteries situées dans une autre région jusqu'à ce que deux malteries voient le jour en 2017 et 2019 et qu'un partenariat soit mis en place avec les membres de la filière « [De la Terre à la Bière](#) ».

L'association a fait appel à [Agrobio Pinault](#), une filiale du groupe [Eureden](#) pour la définition et la mise en place d'un cahier des charges propre à sa production d'orge brassicole bio ; ce qui a permis de définir les règles de **production**, de **récolte**, d'**enlèvement** et de **mise aux normes des grains**. **Les coûts de production et de transformation sont discutés collectivement** puis les contrats sont réalisés en direct entre producteur·rices et collecteur·rice, puis entre collecteur·rice et brasseur·euse ou collecteur·rice et malteur·rice.

Aujourd'hui, l'association « [De la Terre à la Bière](#) » fait essentiellement de l'**animation**, en mettant de l'huile entre les différents rouages de la filière et de la **communication**. En revanche, elle ne **porte aucun investissement**. Chaque acteur·rice de la filière gère ses propres outils et investissements.



COMMENT ACCOMPAGNER UN PROJET DE FILIÈRE SUR SON TERRITOIRE ?

S'il n'est pas possible de donner une recette clé en main pour le montage d'une filière, on observe tout de même quelques étapes clés qui jalonnent généralement ce type de projet. A noter avant de se lancer : la construction de filières prend du temps, il s'écoule le plus souvent 2 ans et demi à 3 ans entre la phase d'émergence et le lancement effectif de la filière.

Les premières étapes de définition du projet sont chronophages. Ces temps d'**interconnaissance des partenaires**, de **définition des objectifs communs**, des moyens de les atteindre sont pourtant très importants puisqu'ils vont permettre de construire toute la stratégie qui va servir de colonne vertébrale au projet. **La présence d'un tiers pour porter le projet est donc souvent la bienvenue** pour éviter aux futurs membres de la filière d'investir trop de temps sans visibilité sur les suites du projet et éviter que la filière soit « tenue » par un-e partenaire qui projette sa vision de la filière aux autres.

Cet accompagnement peut être réalisé par des réseaux agricoles que ce soit des syndicats agricoles (FNAB, Confédération Paysanne, Coordination Rurale, FNSEA...), Organismes de développement agricole (CIVAM, ADEAR, FNAB, Coop de France, chambres d'agriculture, ou encore des CUMA (organisations de partage de matériel agricole). **Les collectivités peuvent aussi s'impliquer dans cet accompagnement ou prendre le rôle de tiers garant du bon déroulement du processus.**

Émergence d'un collectif d'agriculteur·rices

Sans matière première, pas de filière possible. Les filières bio territorialisées **reposent sur des collectifs d'agriculteur-rices bio** dont la production sera ensuite transformée et commercialisée par d'autres acteur-rices de la filière. Ces collectifs de producteur-rices peuvent être pré-existants (membres d'une coopérative), se constituer de façon autonome, grâce à l'appui d'une structure de développement agricole (GAB, CIVAM Bio...) ou encore sur l'impulsion d'un-e acteur-riche privé-e ou d'une collectivité regroupant les agriculteur-rices de son territoire autour d'un enjeu particulier (protection de l'eau, développement des circuits courts...). Il est conseillé d'aller plus en avant dans le projet de filière une fois que **le collectif s'est mis d'accord sur quelques fondamentaux** : le problème qu'ils souhaitent résoudre (ex : pollution des nappes phréatiques, manque de reconnaissance de l'identité agricole et alimentaire locale, faible valeur ajoutée des productions actuelles...) ainsi que le temps et l'énergie qu'ils souhaitent investir dans ce nouveau projet. A ce stade, les collectivités peuvent **financer du temps d'animation du collectif ou à minima faciliter leurs réunions** (mise à disposition d'une salle).

Émergence du projet

Une fois qu'un collectif de producteur-rices intéressé-es par le développement d'une filière bio territorialisée est constitué, il est absolument nécessaire d'**animer et de nourrir ce groupe** et leur embryon de projet. Cette animation peut être réalisée par des structures de développement agricole ou par des collectivités. Dans cette phase, il convient d'ouvrir les possibles et de **donner à voir d'autres projets de filières bio** territorialisées sur le territoire national. Il peut être pertinent d'**intégrer d'autres acteur-rices du territoire** qui seraient intéressé-es pour être des maillons de l'aval de cette future filière bio territorialisée (transporteur-euses, stockeur-euses, transformateur-rices...).

A l'issue de cette étape, le collectif doit pouvoir esquisser les contours de son projet de filière en ayant identifié **la matière première à cultiver, le produit fini commercialisé ainsi que quelques partenaires potentiels**. Parmi ces partenaires, on pourra retrouver les acteur-rices de l'aval des filières, les organismes de développement agricole (dont les GAB), des collectivités intéressées pour soutenir le projet ou encore des instituts de recherche et d'expérimentation agronomique.

Consolidation du projet et évaluation de sa faisabilité technico-économique

Cette phase est **particulièrement complexe** car peu de fonds publics permettent de la financer alors que le projet se complexifie en s'affinant et que le temps passé par les partenaires commence à être conséquent sans qu'un business model clair n'assure encore un retour sur investissement. Dans cette phase, les producteur-rices **enclenchent les premiers essais de production**. Le travail d'**organisation de la gouvernance de la filière** et des relations entre les partenaires (statuts et contrats) ainsi que les **premiers calculs de rentabilité** du projet sont généralement portés par les animateur-rices du projet. Attention cependant à **définir les conditions de transmission du portage du projet** par les acteur-rices de la filière eux-mêmes. Si une aide extérieure d'une collectivité ou d'une organisation de développement agricole est précieuse dans ce temps de consolidation du projet, il est rare que les filières naissantes puissent directement salarier une personne pour animer les relations entre les acteur-rices et faire vivre ce projet collectif.

Commercialisation des premiers produits

Les premières ventes sont facilitées par un **effort de communication généralement dirigé vers les acheteur-ses locaux** : particuliers et collectivités. La rencontre du projet avec le marché est un moment crucial qui commence à **valider ou invalider le prévisionnel économique** et la possibilité d'existence de la filière bio territorialisée. Ce moment peut aussi déclencher le souhait d'**adhésion de nouvelles acteur-rices et partenaires** : producteur-rices, transformateur-rices et metteur-euses en marché. Idéalement, **une association constituée entre les membres fondateurs de la filière** sera garante de l'adéquation entre les objectifs initiaux des porteur-ses de projet et ceux des nouveaux-lles entrant-es. Cette entité pourra aussi organiser la croissance des volumes de la filière en favorisant le dialogue entre les différents maillons.

Freins et facteurs de réussite

Les filières bio territorialisées font face à **plusieurs freins** qui bloquent leur développement sur l'ensemble du territoire français :

- une difficulté d'**identifier les porteur-euses de projets** de filières de ce type,
- un **manque de financement pour les premières étapes** d'émergence et de construction d'un projet commun, notamment pour l'ingénierie financière,
- un **manque d'outils de stockage, de première transformation** et plus généralement d'outils de transformation **semi-industriels** (entre l'artisanat et la production de masse),
- les difficultés à construire un prix juste et à aboutir à une contractualisation transparente pour l'ensemble des maillons des filières.

Parmi les filières bio territorialisées accompagnées par le réseau FNAB, on note quelques points communs entre les projets qui réussissent et se développent :

- un **temps conséquent consacré à la phase d'émergence et de structuration** de la filière,
- un travail d'**outillage des producteur-rices au calcul de leur prix de revient** ainsi qu'à la **contractualisation**,
- l'obtention de **financement pour la phase d'expérimentation** (culture, stockage, transformation...),
- l'**accord de l'ensemble des partenaires pour renouveler les formes de coopération**, en cherchant d'abord à travailler avec des acteur-rices locaux produisant des produits ou des services de qualité.

Retrouvez 12 histoires et les retours d'expérience de 12 filières bio territorialisées accompagnées par le réseau FNAB : <https://drive.google.com/file/d/1i5LTGUNbMcvHKrYLSzmTuage3glfJkhT/view>



UTILISER LE GUIDE DES FILIÈRES BIO TERRITORIALISÉES POUR SON PROJET



UN OUTIL POUR LES COLLECTIVITÉS ET PORTEURS DE PROJET

Le guide des filières bio de territoire est un outil à destination des collectivités désireuses d'initier une démarche structurante pour la transition agricole de leur territoire. Elle fonctionne sous la forme d'une **série de questions organisées autour d'une progression logique** allant du rappel des objectifs de politique publique de la collectivité jusqu'aux leviers de développement des filières en passant par l'état des lieux du paysage agro-alimentaire présent et potentiel.

Le guide des filières a vocation à permettre aux territoires de **mieux comprendre le fonctionnement des filières et d'identifier le potentiel d'action** dont ils disposent en fonction de leurs objectifs de politique publique et des leviers à leur disposition. Il **n'a pas vocation à être**

un outil de diagnostic exhaustif des filières, mais doit plutôt permettre une prise de recul sur les mécanismes sous-tendant le fonctionnement des filières et leur insertion dans le système économique, social et environnemental local ; et partant de là, une **réflexion collective** (producteur-rices, collectivités, opérateur-rices, partenaires) menant à la **co-construction d'une stratégie de développement** de filière. Aussi, il est important de partager sa lecture et son utilisation **entre élu-es et technicien-nes, entre les différents services compétents** sur les filières agricoles et **avec les acteur-rices locaux-ales de l'agriculture et de l'alimentation**.

UN OUTIL D'AIDE AU DIAGNOSTIC ET À LA DÉCISION

L'expérience qui découle des dizaines de démarches territoriales mises en œuvre en France depuis quelques décennies en vue de développer des filières bio territorialisées a mis en lumière que la prise en compte des caractéristiques locales est une des conditions indispensables à la réussite d'une telle démarche. Dès lors, la **bonne caractérisation du territoire et l'identification des opportunités locales de développement de l'agriculture biologique** est

une condition préalable au succès d'une politique locale d'accompagnement de la transition agricole.

Le guide des filières a pour finalité principale la **mise en évidence du potentiel local de développement de filières bio sur un territoire** donné, ainsi que des freins et opportunités spécifiques locaux, afin de faire émerger une stratégie d'action efficace en la matière.

UN OUTIL DE MOBILISATION ET D'ÉMERGENCE D'UN PROJET TERRITORIALE PARTAGÉ

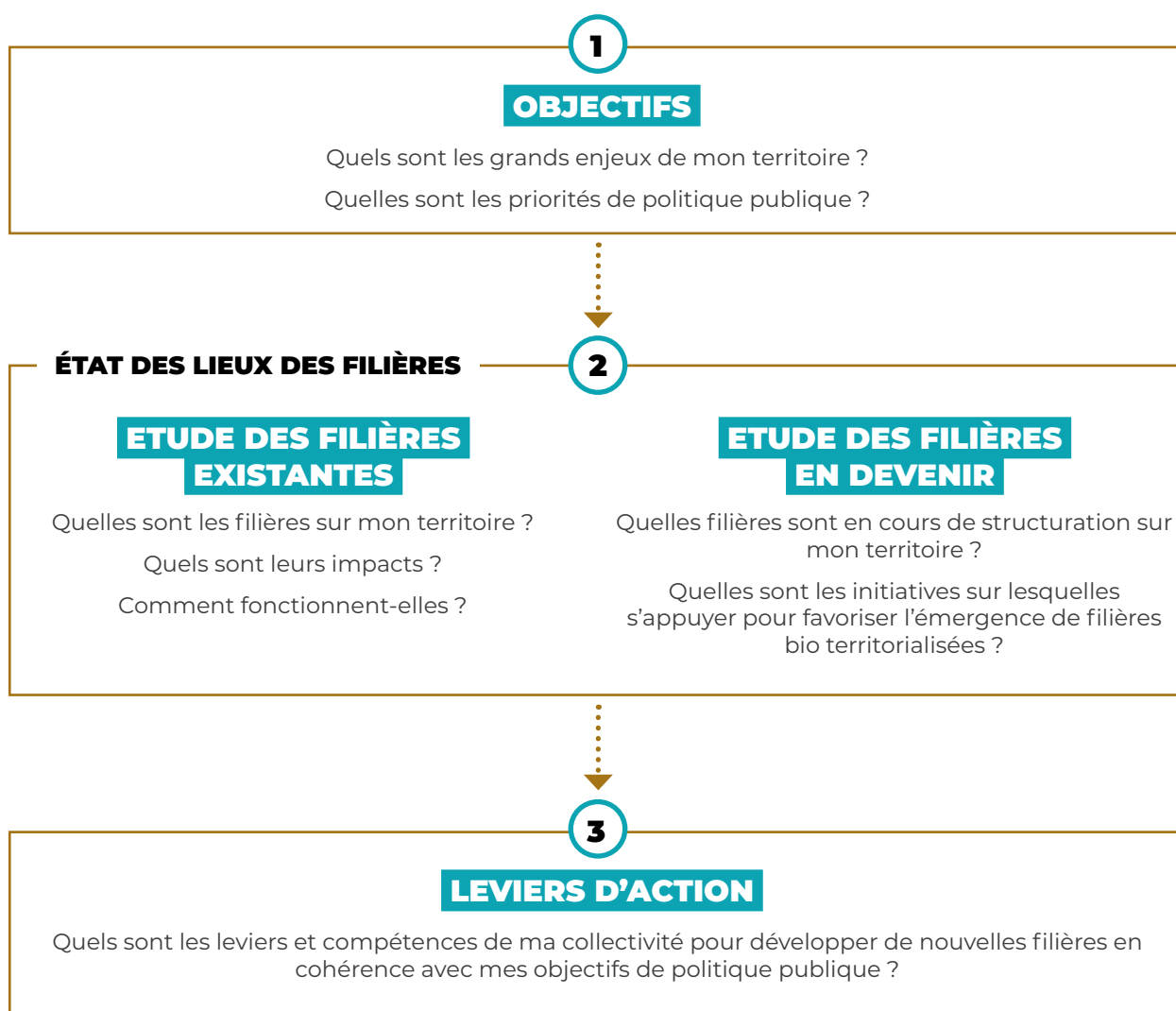
Si cet outil peut être alimenté par un-e acteur-riche territorial-e de façon autonome, ou en sollicitant ponctuellement quelques partenaires, elle gagne à être utilisé dans le cadre d'une **démarche de concertation** portant sur le développement de filières bio territorialisées (PAT notamment), réunissant une grande variété d'acteur-rices locaux-ales (élu-es, agriculteur-rices, acteur-rices économiques, citoyen-nes, acteur-rices public-ques locaux-ales de l'environnement, de l'agriculture, du développement

local, du tourisme...), et cela au bénéfice de la solidité du diagnostic et de la pérennité du projet bio territorial qui pourrait en découler. Le guide, notamment à travers sa grille d'analyse, est bien un outil de support à la réflexion pour les collectivités territoriales. Il structure une démarche logique autour de quelques concepts clés (e.g. outils de transformation, action collective, production agricole) mais ne doit pas être appréhendé comme un outil de diagnostic à remplir de manière exhaustive.



UN OUTIL À PRENDRE EN MAIN PAS À PAS

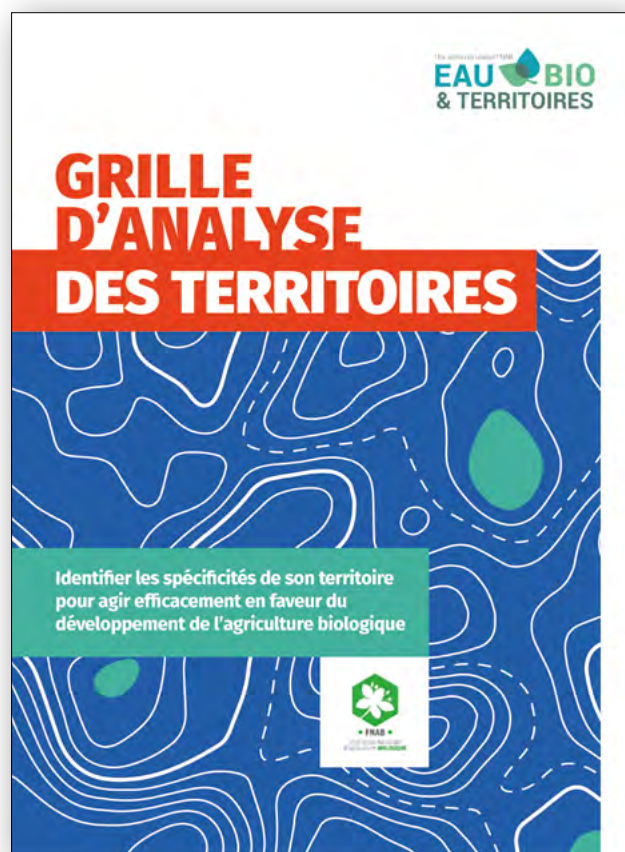
Le guide de filières bio de territoire est articulé autour d'une grille d'analyse des filières : une série de questions structurées au sein de quatre blocs, qui suivent une démarche logique partant des objectifs du porteur de projet pour aller vers ses leviers d'actions possibles. Le schéma récapitulatif ci-après résume la logique de la grille.



Plan de la grille d'analyse des filières

COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES OUTILS FNAB

Le guide des filières bio territorialisées se veut un outil complémentaire de ceux déjà développés par le réseau FNAB et notamment de la grille d'analyse des territoires et du guide développement économique territorial.



La grille d'analyse des territoires

C'est certainement le premier outil à mobiliser lorsqu'une collectivité souhaite développer l'agriculture biologique sur son territoire. Il se compose de 3 catégories d'indicateurs qui permettent d'identifier localement :

- le potentiel de production biologique,
- l'état des filières biologique et des débouchés,
- le contexte politique et réglementaire.

Plus globalement, cet outil vous permettra :

- D'identifier les freins et leviers au développement de l'agriculture sur votre territoire et de définir une stratégie d'action,
- D'identifier, au sein d'un vaste territoire, un ou des sous-territoire(s) d'action,
- De lancer une concertation territoriale portant sur l'agriculture biologique et mobilisant de nombreuses acteur·rices.





Le guide développement économique territorial

Il aborde les rôles que peuvent endosser les collectivités pour travailler avec les acteur-rices économiques du secteur agro-alimentaire et soutenir le développement de l'agriculture biologique. Plus opérationnel que la grille d'analyse des territoires, cet outil vous aidera à préciser :

- Votre posture et positionnement sur l'économie agricole, notamment en pensant le lien avec les problématiques environnementales de votre territoire,
- Les moyens à votre disposition pour encourager l'entrepreneuriat individuel ou collectif, pour faire émerger des alternatives au système agroalimentaire en place,
- Votre marge de manoeuvre et vos capacités d'influence sur les pratiques des entreprises agroalimentaires du territoire.

Le document présent approfondit le sujet de l'implication des collectivités dans le développement de filières longues et biologiques. Elle va donc plus loin que le guide développement économique territorial sur ce sujet et délaisse les leviers d'actions des collectivités sur le développement de circuits-courts. Cet outil doit permettre aux collectivités de décrire précisément les filières présentes sur leur territoire (ressources, acteur-rices et leurs interactions), de repérer les dynamiques de filières bio territorialisées émergentes et de leur donner des pistes d'actions pour favoriser leur développement.



GRILLE D'ANALYSE DES FILIÈRES BIO DE TERRITOIRES

La grille d'analyse ci-dessous constitue le cœur de ce guide : à travers une série de questions, elle permet aux porteurs de projets de se questionner sur tous les aspects fondamentaux du développement de filière : objectifs, contexte, facteurs d'émergence, leviers d'action.

ENJEUX DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES

○ Quels sont les grands enjeux de votre territoire (développement économique, emploi, aménagement, qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, qualité de l'air, paysage, santé publique...) ?

○ L'agriculture est-elle identifiée comme un facteur de développement économique à part entière dans votre projet économique territorial ? Les agriculteurs sont-ils perçus comme des entrepreneurs à part entière sur le territoire ?

○ Le développement de l'agriculture biologique peut-il vous aider à atteindre (totalement ou partiellement) des objectifs de vos documents stratégiques (PCAET, SRADDET, SAGE, PAT...) ? Une ou plusieurs filières agricoles ont-elles été affichées politiquement comme «stratégiques» ou «d'avenir» dans la feuille de route de développement économique du territoire ?

○ Quelles sont les attentes des habitant-es du territoire vis-à-vis de l'agriculture et des espaces agricoles ? La demande alimentaire de votre territoire est-elle satisfaite par l'offre locale ? Y a-t-il une hausse de la demande pour des produits locaux, de qualité (bio notamment) ces dernières années ? Si oui, dans quels débouchés/marchés (restauration collective, achats en magasins, achats en circuits courts, restauration commerciale...) ?

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ **Pour bien cibler l'objectif du projet de filière** : celui-ci peut permettre de s'attaquer à des difficultés rencontrées sur le territoire (chômage, pollution...), de répondre à des besoins exprimés par les habitant-es ; ou à des obligations réglementaires. De nombreux projets d'infrastructures agro-alimentaires portés par les collectivités se révèlent inadaptés aux réalités du secteur par manque de ciblage.

○ **Pour préparer un travail transversal** : la confrontation des différents objectifs poursuivis dans le projet de filière bio permettra en outre de trouver de la transversalité entre les différents silos de l'action publique, nécessaires à l'accompagnement de projets agricoles et alimentaires. C'est particulièrement vrai pour l'agriculture biologique, dont l'approche systémique se traduit en aménités dans plusieurs domaines de compétence de la collectivité (e.g. eau, climat, biodiversité, emploi, etc.).

○ **Pour commencer à identifier les acteur-rices à mobiliser** (agriculteur-rices, acteur-rices économiques, habitant-es, etc.) dans les phases de construction du projet.

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

○ Documents de planification : SCOT, PLU, PCAET, SAGE, SDAGE, etc.

○ Processus de dialogue territorial

○ Rencontres transversales inter service, inter administration, pluri-acteur-rices

○ [Outil d'autodiagnostic des pratiques d'accès à une alimentation de qualité pour tous](#)
Programme de recherche FRUGAL

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME RÉPONSE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ (CCVIA)

Deux enjeux centraux du territoire ont été identifiés par la Communauté de Commune du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) : le développement économique et la préservation de l'environnement.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT QUALITÉ DE L'EAU, BIODIVERSITÉ, CLIMAT

Les données de qualité de l'eau et du milieu disponibles montrent un état dégradé sur l'ensemble des masses d'eau du territoire, ce qui est confirmé par la mise à jour du dernier état des lieux du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux [Source : Évaluation des contrats de Territoires BVIF, 2020]). Cet enjeu est d'autant plus important que, sur le territoire ou à sa périphérie, six captages en eau souterraine (dont un classé prioritaire) sont sous influence des activités de surface comme l'agriculture.

L'enjeu biodiversité est aussi fort sur le territoire puisqu'il bénéficie d'un patrimoine naturel reconnu et protégé : un site Natura 2000 (Étangs du Canal d'Ille et Rance), quatre ZNIEFF de type 1, trois sites géologiques remarquables et deux tourbières d'intérêt régional. Un corridor écologique régional est présent au nord du territoire régional.

Le premier secteur émetteur de GES sur le territoire est l'agriculture, qui représente à lui seul 58% des émissions. Les émissions agricoles sont en grande majorité non énergétiques (source : diagnostic du PCAET).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Le Val d'Ille-Aubigné n'est pas épargné par la baisse du nombre d'agriculteur-rices sur son territoire (difficultés à trouver des repreneurs lors des départs à la retraite, manque d'attractivité du métier...). Par ailleurs, l'objectif de la Communauté d'Agglomération est d'attirer de nouvelles entreprises afin de consolider l'écosystème économique dans une logique de synergies, de boucle locale, d'économie circulaire et de contribuer à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la qualité de vie des habitant-es. Le Val d'Ille-Aubigné a pour ambition d'être un territoire d'innovation, sur deux secteurs en particulier dont l'alimentation, en lien avec les producteurs-rices, les grossistes et l'industrie agroalimentaire (Schéma économique CCVIA).

La CCVIA a fait le choix de s'appuyer sur le développement de l'agriculture biologique pour adresser ces enjeux économiques et environnementaux forts. Elle s'est ainsi engagée en 2018 dans le lancement d'un Plan Bio Territorial pour favoriser la transition vers une agriculture et une alimentation biologique et locale.



ÉTAT DES LIEUX DES FILIÈRES AGRICOLES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

LE PAYSAGE AGROALIMENTAIRE GÉNÉRAL

○ Quelles sont les filières agro-alimentaires présentes sur votre territoire ?

○ Quelles sont les filières les plus importantes du territoire (celles qui recouvrent le plus de surface, qui engagent le plus de fermes, qui ont le chiffre d'affaires le plus important, qui emploient le plus de personnes, qui disposent du plus d'infrastructures...)?

○ Existe-t-il des filières bio territorialisées actuellement présentes sur votre territoire (tous les maillons sont sur votre territoire) ? À quelle(s) difficulté(s) sont confrontées ces filières (manque de débouchés ? structuration administrative ? Des difficultés dans la contractualisation ? manque de capacité de collecte/stockage/transformation ? Vieillesse des agriculteurs et agricultrices ? Des difficultés de recrutement sur l'un des maillons de la chaîne ?)

IMPACTS DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE

○ Quels sont les impacts environnementaux et socio-économiques des différentes filières agro-alimentaires présentes sur le territoire ?

Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs et concerner le climat, la qualité de la ressource en eau, la biodiversité, la qualité des sols et leurs modes d'occupation, la production de déchets et leur gestion, la consommation énergétique, l'emploi, la création de valeur ajoutée, le maintien de paysages particuliers, etc.

○ Quels seraient les impacts environnementaux et socio-économiques possibles de la relocalisation d'un ou plusieurs maillon(s) de filières agro-alimentaires déjà partiellement présents sur votre territoire ? Ces impacts viennent-ils répondre à certains enjeux de votre territoire ?

○ Est-ce qu'une ou plusieurs filières valorisent auprès des consommateurs leur présence dans le territoire (production d'une spécialité agricole locale type AOP ou AOC, communication sur l'origine des produits...) ? Une conversion à l'agriculture biologique est-elle envisagée par un ou plusieurs acteurs-rices de ces filières ? Si oui, quels sont les freins rencontrés par cet/ces acteur-ric(e)s ?

○ Dans quelle mesure la valeur produite sur le territoire par les activités agro-alimentaires revient-elle au territoire ? La production agro-alimentaire répond-elle à une demande locale ? À d'autres besoins locaux ?

ACTEURS ET GOUVERNANCE DES FILIÈRES

○ Qui sont les acteur-rices des filières agro-alimentaires présent-es sur votre territoire (producteur-rices, transformateur-rices, négociant-es, distributeur-rices, restaurateur-rices, consommateur-rices...) ? Les agriculteur-rices impliqué-es dans ces filières sont-ils/elles proches de la retraite ? Est-ce que ces filières attirent les nouveaux-elles installé-es ?

○ Est-ce que certains maillons de la filière sont situés en dehors de votre territoire ? Y a-t-il une volonté des acteur-rices de la filière déjà présent-es sur votre territoire de relocaliser le(s) maillon(s) qui ne sont pas sur votre territoire ?

○ Les centres décisionnels des différents maillons des filières agro-alimentaires locales sont-ils situés sur le territoire ? Votre collectivité est-elle en mesure d'établir un dialogue avec les opérateur-rices de ces filières ? D'influencer leurs choix économiques ?

○ Les artisan-es des métiers de bouche sont-ils/elles engagé-es dans des démarches d'approvisionnement bio/local ? Ces artisan-es et leurs instances de représentation sont-ils/elles impliqué-es dans les filières agricoles locales ?

Des grossistes et des marchés de gros participent-ils déjà à une relocalisation des circuits agricoles et alimentaires de votre territoire ?

○ Est-ce que d'autres acteur-rices que les opérateurs économiques de la filière interagissent ou influencent ces filières (institutions publiques, instituts de recherche, associations environnementales ou de consommateur-rices...) ?



LE PAYSAGE AGRO-ALIMENTAIRE GÉNÉRAL

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ **Pour identifier les éléments structurants de l'offre agro-alimentaire du territoire.** Les filières ont un grand pouvoir de structuration sur les activités amont (production agricole notamment). Elles mettent en place un ensemble d'incitations en direction de certaines productions ou modes de production qui ne peuvent pas être dépassés par les producteurs individuellement.

○ **Pour prioriser l'action de la collectivité :** l'objectif est d'identifier les filières les plus structurantes sur le territoire (à mettre en regard des objectifs de politique publique). L'action des collectivités dans le domaine agro-alimentaire peut parfois se focaliser en premier lieu sur des filières précises (légumes notamment) avec des actions peu structurantes pour l'ensemble du territoire (marché de producteurs-riche, sensibilisation, circuits courts).

○ **Pour appréhender les éléments clés d'un état des lieux quantitatif** (surfaces et emplois en jeu par exemple) et **qualitatif** (bio/non bio) des filières agro-alimentaires en place pour prioriser les actions à mener : actions les plus simples à mettre en place et actions les plus impactantes.

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

- Bases de données publiques : Agreste, France AgriMer,
- Outil Parcel : outil de simulation d'empreinte agricole et alimentaire des territoires
- GAB/GRAB, Chambre d'agriculture, DRAAF et organismes de développement agricole
- Acteur-riche de l'aval, Chambre de commerce et d'industrie, interprofessions bio (interbio), Synabio
- Publications des observatoires régionaux de l'agriculture biologique (ORAB)
- [Appréhender les flux alimentaires de l'aire urbaine](#) - Projet de recherche FRUGAL
- [Comprendre les systèmes alimentaires urbains : flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines](#) - Projet de recherche FRUGAL

DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DES HAUTS-DE-FRANCE, DE SA DURABILITÉ ET DE SA RÉSILIENCE

Fin 2020, l'ADEME (le Service Forêt, Agriculture et Bioéconomie et la Direction régionale des Hauts-de-France) a commandité et piloté, en lien étroit avec la Région et la DRAAF, un diagnostic du système alimentaire des Hauts-de-France, de ses enjeux de reterritorialisation, de durabilité et de résilience. La SCIC le Basic et Bio en Hauts de France ont piloté conjointement cette étude. Fondé sur une large base de statistiques publiques, d'études et de rapports publiés par la recherche académique, les institutions et des acteurs-riche locaux, ce diagnostic a permis de produire une vision d'ensemble de la production agricole, de la transformation agro-alimentaire, de la distribution et de la consommation alimentaire, ainsi que des impacts sociaux et environnementaux qu'elles génèrent et de leurs fragilités en cas de crises. Cette vision a été discutée et partagée par une soixantaine d'acteurs-riche régionaux-ales issus de différents maillons des filières ou travaillant sur les enjeux de durabilité qui ont, sur cette base, dessiné une première ébauche de scénario qualitatif et quantitatif pour reterritorialiser et rendre plus résiliente l'alimentation à l'horizon 2050.

Voir l'étude :

https://lebasic.com/wp-content/uploads/2021/12/ADEME-BASIC-BIO-HdF_Diagnostic-Alimentaire-Hauts-de-France_Synthese_2021.pdf



IMPACTS DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ **Pour identifier la filière la plus impactante et poursuivre la priorisation de l'action de la collectivité** : l'importance de la filière dans le paysage (surface, volume, etc.) doit être croisée avec son potentiel d'impact au regard des objectifs de la collectivité (d'où l'importance de bien les définir et les articuler en première partie)

○ **Pour prendre en compte les impacts indirects de la filière** : au-delà des indicateurs de surface, valeur, volume, les questions de cette section permettent de réfléchir à la chaîne de causalité des productions sur le territoire. Il est donc important d'envisager tous les maillons de la filière (et pas seulement de la production) ainsi que l'environnement dans lequel évolue la filière (partenaires, Etat, environnement, etc.)

○ **Pour identifier les compétences sur lesquelles s'appuyer** : un objectif de reconquête de la qualité de l'eau pourra, par exemple, être réalisé par l'exercice de plusieurs compétences relatives à la filière, telles que l'approvisionnement de la restauration collective qui apportera des débouchés à une filière bio, le fléchage de foncier communal vers des productions bio, l'appui financier à des projets de filière bio émergents, etc.

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

- Concertation interservices au sein de la collectivité
- Concertation avec les acteur-rices locaux-ales (environnement, économie, social) : services de l'Etat, collectivités compétentes, associations
- Etude sur le territoire
- Sensibio : Outil de diagnostic psycho-social de la sensibilité des agriculteur-rices à la bio
- Outil Parcel : pour évaluer les impacts emploi, eau, biodiversité, climat de l'agriculture de son territoire : parcel-app.org/

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE PRIORISE DES FILIÈRES À FORTE RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET ALIMENTAIRE

Johan Coulomb - Chargé de mission eau et agroécologie

« Le projet FIBANI s'est focalisé sur les Filières à Bas Niveau d'impact. Il y a une volonté de préserver la qualité de l'eau en accompagnant l'agriculture vers la bio. C'est important que ce projet rentre en cohérence avec le PCAET également : l'adaptation de l'activité agricole face au changement climatique appelle des cultures adaptées et économes en eau. Il y a aussi une volonté d'accompagner la résilience alimentaire de la Métropole : nous ne voulions pas de cultures énergétiques ou à faible intérêt nutritionnel (e.g. la truffe qui ne correspond pas à une ambition nutritionnelle importante). Nous avons fait inscrire ce projet dans le PAT au chapitre "façonner un territoire nourricier".

La première phase du projet consiste à identifier le champ des possibles cultures à Bas Niveau d'Impact : c'est-à-dire, les cultures qui peuvent répondre aux enjeux eau, climat et résilience alimentaire. Dans ce cadre, une première étude a été menée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui a également permis d'identifier les acteur-rices des territoires et leur retours d'expériences sur différentes filières. Nous avons identifié huit cultures qui ont fait l'objet de fiches filières, puis nous avons procédé à une analyse multicritères plutôt qualitative sur les aspects eau/zéro-phyto et résilience alimentaire. Nous avons aussi identifié les dynamiques de marché sur le territoire pour ne pas nous lancer sur des cultures dans lesquelles il n'y a pas de besoin important ou de dynamique existante au niveau production. Les filières identifiées ont été classées selon deux axes : résilience climatique et alimentaire. Suite à cette analyse, nous avons décidé de nous orienter vers des cultures sur lesquelles la métropole n'est pas encore engagée : les légumes secs et les céréales rustiques pour lesquelles il existe une demande forte et une dynamique déjà en cours chez les agriculteur-rices.

Le projet se poursuit actuellement par une phase d'appui à l'émergence des projets de filières sous la forme d'une AMO (Assistance à Maitrise d'ouvrage) d'un an pour la construction d'un cahier des charges de l'amont à l'aval. Ensuite, nous entrerons dans la phase de pérennisation, en appuyant à la structuration de la filière dans laquelle nous pourrions envisager des investissements et des outils de transformation collectifs. »

Pour aller plus loin : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_104434/fr/rex-developpement-de-fibani-projet-alimentaire-territorial-de-montpellier-mediterranee-metropole-34



ACTEURS ET GOUVERNANCE DES FILIÈRES

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ **Pour identifier les logiques de fonctionnement des filières** : les filières agricoles ne répondent pas forcément aux enjeux des territoires où elles sont installées. Particulièrement lorsqu'elles sont longues (notamment à l'international) et intégrées (les activités d'un opérateur sont fortement liées à celle d'un autre, comme c'est le cas dans l'élevage intensif par exemple), les filières peuvent répondre à des logiques de marché ou des donneurs d'ordre éloignés du territoire. Le milieu et les logiques économiques de l'agro-alimentaire sont souvent méconnus des collectivités. Celles-ci peinent à mobiliser les acteur-rices de l'aval des filières agro-alimentaires car elles ne sont pas perçues comme des interlocuteurs compétents et/ou assez puissantes sur le sujet.

○ **Pour identifier les marges de manœuvre sur la transformation des filières existantes** : plus les filières obéissent à des logiques extérieures au territoire, plus il sera difficile de les mobiliser. Le degré d'intégration des acteur-rices dans ces filières (par exemple via la contractualisation, la dépendance à des investissements spécifiques à la filière, l'appartenance à des cercles d'acteur-rices fermés, le respect d'un cahier des charges commun, etc.) est à prendre en compte dans leur capacité à opérer une transition dans leurs pratiques.

○ **Pour organiser sa compréhension du fonctionnement de la filière** : dessiner un schéma de filière simple montrant les acteur-rices et flux principaux (matière, argent, information) dans la filière.

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

- Entretiens auprès des acteur-rices des filières : voir à ce sujet le glossaire des acteur-rices de filières
- GAB-GRAB Chambre d'agriculture, et autres organismes locaux de développement agricole, ONVAR, DRAAF, Région, CCI
- Etudes sectorielles
- Franceagrimer
- Instituts techniques filières : e.g. Idele pour l'élevage,

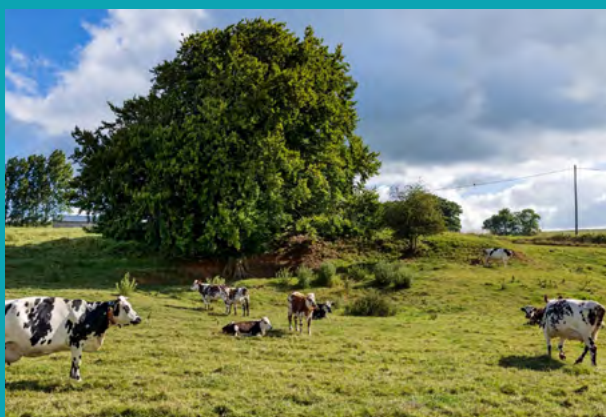
LA STRUCTURATION DES FILIÈRES SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU HAVRE

Charlotte de Soyres, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

« Aujourd'hui, **plus de 90 % de la production agricole part à l'export sur notre territoire**, via le port du Havre (notamment pour les pommes de terre, le lin) et le port de Rouen qui est le premier port céréalier de France. Les filières sont très structurées : il est **compliqué pour les agriculteur-rices de remettre en question ces filières**. Les filières bio sont centrées sur le maraîchage et la transformation de produits laitiers en circuit court. Pour tout le reste, on est vraiment sur des grandes cultures en circuits internationaux. La structure de filière est un frein au changement de modèle : pour ces agriculteur-rices qui travaillent des filières comme le lin (culture très lucrative), il est très difficile de la déconstruire. Le blé part à l'export via le port de Rouen. On met le doigt dans quelque chose d'énorme : des échanges internationaux, des enjeux de balance commerciale. Dans les mentalités des gros-SES agriculteur-rices de la région, il sera compliqué de remettre ça en question. On est sur un frein culturel.

Si on parle de reterritorialiser, on doit **travailler avec de plus petits acteurs dans les filières pour assurer une rentabilité économique**. Car plus il y a d'intermédiaires, plus il y a de prise de marge : on doit sortir de ça pour retrouver de la valeur ajoutée pour chacun des acteur-rices. **Il faut réduire le nombre d'intermédiaires afin de réduire le prix du produit final**. La baguette bio doit être à 1,10€ maximum. C'est ce qui permettra de faire augmenter la demande.

C'est petit, mais ces filières peuvent se multiplier. **Ce sera beaucoup plus valorisant pour les acteurs de ces filières**, qui pourront dire à leurs voisin-es qu'ils/elles s'en sortent, et petit à petit changer les choses. Les agriculteur-rices qui veulent aller vers la conversion veulent quelque chose de stable. C'est ce qu'on doit leur proposer : **une mise en relation avec des marchés stables**, via la restauration collective, les marchés publics, les négociant-es. »



POUR ALLER PLUS LOIN : FAIRE UN SCHÉMA DE FILIÈRE

Une bonne façon de cerner précisément le fonctionnement des filières est d'avoir recours à un schéma de filière. Cette méthodologie s'attache à représenter de façon simple les acteurs de la filière, les flux (valeur, matière) qui les relient, et éventuellement les arrangements institutionnels (e.g. contrat) ou l'environnement dans lequel elle se place. Elle permet de se faire une meilleure idée de la situation de la filière et donc d'agir au bon endroit. L'exercice étant assez détaillé, il est recommandé de le réaliser uniquement sur quelques filières particulièrement pertinentes pour le territoire (voir la priorisation des filières dans la section 2 de la grille). Voici quelques questions et des indications pratiques à adresser aux acteur-rices de la filière pour réaliser votre schéma de filière, de la matière première au produit fini :

○ Qui produit la matière première à l'origine du produit fini et combien sont-ils/elles ? Quels intrants utilisent-ils/elles (engrais, alimentation animale, semences...) et d'où viennent-ils ?

Placer les acteurs des mêmes activités (e.g. production) sur une même ligne, puis en dessous, les acteurs du secteur d'activité suivant (e.g. transformation) et ainsi de suite jusqu'au consommateur final.

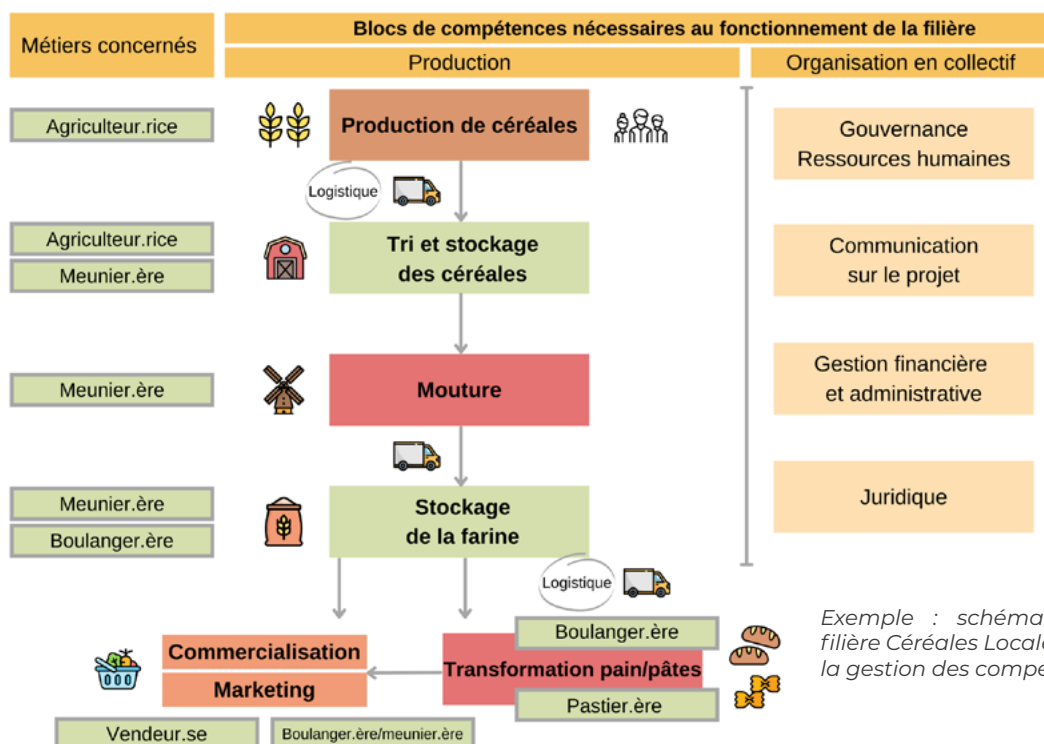
○ Pour les maillons suivants : quels volumes sont achetés ? Quelle proportion représentent-ils parmi tous les approvisionnements de ce maillon (si non, d'où proviennent les volumes complémentaires ?) Quelle proportion de la production du maillon précédent ? Quelle est la valeur des produits commercialisés entre les acteur-rices de la filières (€/t par exemple).

Relier les acteurs de la filière par des flèches indiquant le sens des flux de matière et financiers, en pondérant leur taille en fonction de leur importance.

○ Comment sont prises les décisions dans la filière (gestion des volumes, des prix, de la qualité, du cahier des charges, gestion des infrastructures, des investissements...) ? Existe-t-il des instances de pilotage/gouvernance/discussion dans la filière ? Quelles formes prennent-elles (statut juridique) ? Quelles sont les conditions d'accès à ces instances ? Comment est réparti le pouvoir décisionnel entre les membres de ces instances (1 membre = 1 voix ? en fonction du capital investi ? en fonction du CA global généré par chaque acteur-riche ?) Existe-t-il des conditions d'accès spécifiques pour intégrer la filière (cahier des charges à respecter, cotisation...) ? Comment ces conditions d'accès sont-elles fixées ?

Indiquer par des flèches et des annotations l'existence de systèmes de gouvernance et l'implication des parties prenantes.

○ **Pour aller plus loin** : il est possible de replacer la filière dans son environnement plus large en fonction des spécificités locales et des objectifs poursuivis par la collectivité : par exemple, représenter par un schéma les ressources naturelles stratégiques (e.g. eau) nécessaires ou impactées par la filière ou le cadre institutionnel particulier dans lequel elle se place (e.g. réglementation).



ÉTAT DES LIEUX DES FILIÈRES EN DEVENIR

LA PRODUCTION

○ Existe-t-il des formations (initiales, continues) sur l'agriculture /les métiers de l'agro-alimentaire sur le territoire ou à proximité ? Dans quelles filières ? Avec quelle spécificité (formation à orientation bio, spécialisation sur la transformation...)?

○ Les fermes intégrées dans les filières présentes sur vos territoires sont-elles facilement reprenables (investissements capitaux, maîtrise du foncier, attractivité du territoire et de la production, envie de transmettre des agriculteurs et agricultrices en place...)?

○ Des expérimentations agricoles bio (en lycée agricole ou autre) sont-elles menées sur le territoire ou à proximité ?

○ Les agriculteur-rices du territoire ont-ils/elles de l'intérêt pour de nouvelles productions ? Lesquelles ? Ces productions répondent-elles à certains enjeux du territoire (réduction des intrants par exemple) ? Quel appui ces nouvelles productions reçoivent-elles (technique, financier, animation, débouchés, etc.) ?

○ Y a-t-il une demande du territoire pour de nouvelles productions agricoles (alimentation, mais aussi énergie, matériaux bio-sourcés, etc.) ? L'agriculture du territoire est-elle en mesure de répondre à cette demande ? Quels sont les points de blocage ?

○ À quelles contraintes économiques font face les exploitations du territoire ? Comment évoluent les facteurs de production (terres, main d'œuvre, équipement, intrants, etc.) : augmentation/diminution en volume et en valeur (prix) ?

○ Y a-t-il des acteur-rices de l'emploi agricole sur le territoire (service de remplacement, chantier d'insertion en agriculture...)? Les acteur-rices de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales...) ont-ils/elles une bonne connaissance des problématiques d'emploi dans le secteur agricole ? Y a-t-il des problématiques de main d'œuvre particulières sur votre territoire (saisonniers, pénurie...)?



L'ACTION COLLECTIVE

○ Existe-t-il des groupements d'employeur-euses ou des groupements d'employeur-euses pour l'insertion et la qualification (GEIQ) spécialisés dans le domaine agricole sur votre territoire ?

○ Existe-t-il des groupements de producteur-rices organisés pour répondre à des commandes publiques ? Existe-il des groupements de producteur-rices portant des projets économiques sur le territoire (outils de transformation collectifs, magasins de producteur-rices, etc.) ? Existe-t-il d'autres dynamiques d'action collective d'agriculteur-rices (CUMA, GIEE, etc.) ? Ces dynamiques sont-elles portées par des producteur-rices bio ou qui envisagent une conversion ? Savez-vous quels sont les freins rencontrés par ces acteur-rices pour avancer dans leurs projets ?

○ Votre collectivité a-t-elle établi un dialogue avec le monde agricole et les acteur-rices de l'aval des filières ? Avez-vous mis en place des démarches d'échanges et de concertations entre les acteur-rices agricoles et alimentaires de votre territoire (PAT ou autre) ?

L'AVAL : INFRASTRUCTURES ET OUTILS DE TRANSFORMATION/DISTRIBUTION

○ De quels outils de transformation et/ou de distribution votre territoire dispose-t-il ? Ces outils sont-ils adaptés (ou adaptables) à des volumes/produits/qualités différent-es ? Ces outils permettent-ils de traiter les produits issus de l'agriculture biologique ?

○ Les productions émergentes font-elles apparaître de nouveaux besoins en outil de transformation/distribution ?

○ Quelle est la sensibilité des acteur-rices de l'aval à l'agriculture biologique et à la reterritorialisation de l'agriculture ?



LA PRODUCTION

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ **Pour identifier les tendances de transformation** de la structure de la production agricole, qu'elles soient liées à des déterminants démographiques (renouvellement des générations), économiques (évolution du coût des facteurs de production), ou socio-culturelles (évolution de la demande, des projets d'installation). Ces contraintes vont fortement influencer sur les marges de manœuvre des exploitations agricoles.

○ **Pour identifier des productions à développer** : que ce soit via l'intérêt émergent pour ces productions (aussi bien des opérateur-rices des filières que des consommateur-rices), ou leurs capacités à remplir des objectifs de politique publique.

○ **Pour évaluer le potentiel en agriculture biologique de ces productions** : en fonction des contraintes pédo-climatiques et socio-économique du territoires, certaines productions seront plus adaptées.

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

- Entretiens avec les acteur-rices agricoles : Chambre d'agriculture, GAB-GRAB et autres ONVAR, DRAAF, acteur-rices de l'aval, Safer, Coopératives
- Diagnostics agricoles de territoire
- Recensement agricole, Point Accueil Transmission départemental, GAB (futurs cédants et cédantes bio)
- Point Accueil Installation départemental, DDT (installations aidées), SRFD (effectif de l'enseignement agricole), GAB (création de nouvelles fermes bio)

LA PÉPINIÈRE « FAIRE BIEN » RÉPOND AUX BESOINS EN MAIN D'OEUVRE DE LA FILIÈRE LAIT BIO

En Normandie, filières, acteur-rices de l'emploi, organismes agricoles et enseignement agricole travaillent ensemble pour favoriser le renouvellement des générations. Les Prés Rient Bio, filiale de Danone commercialisant la marque Faire Bien, a développé, avec ses partenaires (Campus de Coutances, Service de remplacement et Bio en Normandie) un programme pour pérenniser le métier d'éleveur et éleveuse laitier bio : La Pépinière Faire Bien. Grâce à ce programme proposant la découverte du métier, un test d'activité sur des fermes laitières bio puis une formation progressive avec de la pratique régulière, les parties-prenantes souhaitent susciter des vocations pour favoriser l'installation mais aussi proposer des solutions à la pénurie de main d'oeuvre salariée sur les fermes. Ce type d'actions gagnerait à essaimer et pourrait être facilité par l'action des collectivités (transport, hébergement, lien avec les acteur-rices traditionnel-les de l'emploi sur leur territoire, etc.)

www.fairebien.com/devenir-eleveur-laitier-bio



L'ACTION COLLECTIVE

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ **L'existence d'une action collective est un des facteurs déterminants de la transformation des systèmes agro-alimentaires.** Les filières de territoires émergent souvent du projet collectif de plusieurs agriculteur-rices, et parfois d'acteur-rices aval-es.

○ Il est important d'**identifier si des dynamiques d'action collective existent déjà sur le territoire**, d'une part car elles portent parfois déjà un projet de développement de filière, et d'autre part car elles pourront être un point d'appui pour l'émergence d'une filière nouvelle.

○ Dans certains cas, le rôle de la collectivité pourra se résumer à **créer le cadre de dialogue** en rassemblant les acteur-rices autour d'un objectif commun. Dans les cas où l'action collective est inexistante et les acteur-rices éparses, la collectivité pourra avoir un rôle plus marqué dans l'émergence de la filière, notamment à travers **l'appui à l'animation, le diagnostic de faisabilité, la mise en place d'une gouvernance pour la filière.**

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

- Animateurs filières des organismes agricoles
- Animateurs de territoire (captage, PAEC, etc.)
- ONVAR : notamment GAB, CUMA
- Financeurs : Région, Agence de l'eau (certaines agences déploient des AMI filières), départements, etc.

EN LOIRE-ATLANTIQUE, L'ACTION COLLECTIVE DES PRODUCTEUR-RICES POUR UN PROJET D'ABATTOIR SOUTENUE PAR LES COLLECTIVITÉS

Daniëlle Havot Broekarts - coordinatrice du Pôle Territoires, GAB 44

« Suite à la fermeture d'un abattoir, **une quinzaine de producteur-rices a décidé de créer une unité d'abattage en Sud Loire.** Le fonctionnement de ce projet amène à un ancrage territorial du projet : on a un rayon qu'on ne peut pas dépasser à cause de contraintes réglementaires et techniques. **L'ancrage territorial** répond à une vraie problématique locale de la zone du Pays de Retz et du Nord de la Vendée : en tant que territoire humide de France, il y a un **vrai enjeu à y préserver l'élevage**, d'autant plus qu'il y a un fort développement du maraîchage intensif nantais au détriment du maintien de l'élevage sur le sud Loire-Atlantique.

Fédéré-es au sein de l'association AALVIE et accompagné-es dans son émergence par le GAB 44, les producteur-rices se sont appuyé-es sur cette attente des collectivités pour rencontrer le PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Retz, ainsi que sur l'un de axes du PAT de Nantes Métropole (développement des outils de transformation de proximité, notamment en viande et légumes). Des rencontres ont eu lieu avec les collectivités et des représentant-es des principaux syndicats agricoles, des groupements bio et Civam. Elles ont permis de nouer un **partenariat entre l'association AALVIE et les collectivités.** L'appui de Nantes Métropole et du PÉTR ont été essentiels au projet pour avancer. Il se sont concrétisés par des **conventions de financement** : un premier financement de Nantes Métropole sur l'appui à l'émergence du projet dont le GAB a bénéficié pour l'appui à l'émergence du collectif, mais aussi des financements sur l'étude technique de prototype d'unité de transformation et une subvention du PÉTR.

Le rôle de la collectivité a été de **pérenniser une action collective émergente en finançant l'animation de l'association AALVIE** et les études de faisabilité. Les groupements d'agriculteur-rices qui veulent développer des filières ont beaucoup de mal à financer les phases d'émergence de ce type de projets : l'appui des collectivités est essentiel à ce stade-là. Il ne faut pas sous-estimer le temps d'accompagnement et d'animation pour que les projets se structurent.

Concernant les perspectives, une SCIC a été créée (Salvaé Loire Océan) qui devrait être porteuse de l'investissement immobilier du projet. L'AALVIE deviendrait un membre de la SCIC et serait porteuse de la marque "né, élevé et abattu à la ferme". **Les collectivités partenaires pourraient prendre des parts dans la SCIC** pour appuyer l'émergence de l'unité de transformation. »



L'AVAL : INFRASTRUCTURES ET OUTILS DE TRANSFORMATION/ DISTRIBUTION

POURQUOI CES QUESTIONS ?

○ La structure des activités aval des filières est déterminante pour l'émergence de nouvelles productions. **L'absence de certains outils/infrastructures/acteur-rices peut freiner durablement les dynamiques de transformation** : l'exemple le plus souvent cité est la concentration géographique des abattoirs qui réduit la capacité de valorisation des produits de l'élevage, mais cela est aussi vrai pour des infrastructures de stockage de céréales ou de lait inadaptées (pas de compartiment dédié à l'agriculture biologique ou à de nouvelles productions).

○ Faire le bilan des infrastructures de transformation/distribution permet d'**identifier des nœuds de blocage au développement de certaines productions**. Ce bilan est évidemment à rattacher aux structures de gouvernance des filières et aux logiques qui les sous-tendent (voir section précédente).

○ **Connaître les besoins des opérateurs** : ceux-ci ne correspondent pas toujours aux projets des collectivités. Les collectivités vont par exemple préférer valoriser un espace sur leur territoire pour l'implantation d'un outil de transformation, quand l'échelle pertinente du projet pourrait être plus grande, et donc demander une implantation en dehors du territoire de la collectivité.

OÙ TROUVER CETTE INFORMATION ?

- Données sur les industries agroalimentaires (IAA) : Ministère de l'Agriculture, DRAAF, Agreste
- Etudes sectorielles locales par les organismes de développement agricole : Chambres d'agricultures, GAB, CUMA, Civam
- Etudes sectorielles à l'échelle nationale/transnationale : Franceagrimer

RETOUR D'EXPÉRIENCE : LA LÉGUMERIE DE LA COOPÉRATIVE BIO D'ÎLE-DE-FRANCE

La Coopérative Bio d'Ile-de-France s'est lancée dans ce projet de légumerie avec un objectif ambitieux : transformer 4000 tonnes de légumes par an, dont 2000 tonnes en 1ère gamme, 1000 tonnes en 4ème gamme et 1000 tonnes en 5ème gamme. Pour ça, plusieurs lignes de productions tournent à plein régime : une pour la 1ère gamme (produits frais et bruts), une pour la 4ème gamme (carottes, pommes de terre, betteraves, choux et potimarrons lavés, crus, épluchés et coupés) et une pour la 5ème gamme (pommes de terre et légumes secs cuits sous vides stérilisés). Les investissements sont à la hauteur des enjeux : 3,8 millions d'euros, dont 2,8 millions dans les bâtiments et 1 million d'euros dans les équipements. 5 personnes ont été embauchées pour piloter la transformation des légumes.

C'est naturellement que la légumerie a trouvé sa place sur l'écopôle Sénart, un parc d'activité dédié principalement aux entreprises éco-responsables et impliquées dans la transition environnementale. Cet écopôle est financé par l'Etablissement Public d'Aménagement Sénart et aidé par une subvention de la Région Ile-de-France. Pour Nicolas Hallier, Directeur Général de la Coopérative Bio d'Ile-de-France, le dialogue avec les collectivités du territoire a été une des clés de la réalisation de ce projet de légumerie. « Les collectivités avec lesquelles nous travaillons, dont certaines sont sociétaires, ont poussé l'idée de créer une légumerie pour la région et nous ont transmis la liste des produits qu'elles attendaient pour leurs cantines. Le fait de savoir qu'il y avait une demande encore non satisfaite pour les produits qui sortiraient de la légumerie nous a permis d'investir assez sereinement dans ce nouvel outil. »

Au-delà du dialogue avec les acteur-rices de cette filière bio territorialisée, plusieurs acteurs publics ont financé une partie de l'outil. C'est le cas de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine. Pour cela, cette organisation actionne de nombreux leviers pour développer l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage. « En investissant dans la légumerie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dynamise l'offre de produits bio franciliens à destination de la RHD. C'est un message fort envoyé aux producteur-rices et une incitation supplémentaire à passer en bio » indique Nicolas Hallier. Le projet de légumerie de la Coopérative Bio d'Ile-de-France a aussi reçu le soutien financier de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en répondant à des appels à projets lancés par ces deux collectivités. Aujourd'hui, de nouvelles collectivités apportent leur concours financier à la légumerie pour développer de nouvelles lignes de produits qu'elles voudraient proposer dans leurs restaurants collectifs.



ACTION

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

○ Avez-vous réalisé un diagnostic sur les besoins en main d'œuvre des exploitations agricoles et les difficultés rencontrées par les agriculteur-rices pour recruter ? Le territoire est-il attractif pour la main d'œuvre agricole pérenne ou saisonnière (e.g. quelles conditions d'habitat pour les ouvriers agricoles) ?

○ La collectivité a-t-elle entamé un travail de Gestion prévisionnelle et territoriale de l'emploi et des compétences (GPTEC) ? Si oui, l'évolution de l'emploi et des compétences en agriculture et agro-alimentaire est-elle abordée ?

○ Les filières agricoles sont-elles identifiées comme pourvoyeuses d'emplois locaux ?

INSCRIPTION DE L'AGRICULTURE DANS LES POLITIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

○ Votre collectivité dispose-t-elle de politiques / d'outils pour l'accompagnement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises ? Un accompagnement spécifique s'applique-t-il aux exploitations agricoles ? aux entreprises agro-alimentaires ? Est-il efficace (évolution du nombre de fermes ces 20 dernières années) ?

○ Votre collectivité propose-t-elle des aides directes aux entreprises ? Certaines de ces aides concernent-elles le secteur de l'agro-alimentaire ? Des aides spécifiques sont-elles prévues pour les exploitations agricoles ?

○ Apportez-vous des aides à une ou plusieurs entreprises engagées dans ces filières impactantes pour le territoire ? Ces aides sont-elles conditionnées par une clause les incitant à se repositionner sur une économie territoriale ou à mettre en œuvre certaines pratiques bénéfiques pour l'environnement ?

○ Avez-vous échangé avec d'autres collectivités de différentes échelles (EPCI, Départements, Régions) sur les filières bio présentes sur leur territoire ?

○ D'autres collectivités interviennent-elles avec un dispositif financier sur votre territoire (notamment les conseils départementaux et régionaux) ? Quels types d'aides ?

DIALOGUER AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

○ Existe-il un espace d'échanges, de dialogue mis en place par le territoire rassemblant les acteur-rices économiques du secteur agricole et alimentaire ?

○ Existe-il un/des clubs d'entreprises - pôles d'excellence - clusters regroupant des IAA (Industries Agro-Alimentaires) sur le territoire ?

○ Avez-vous déjà essayé de rentrer en contact avec un-e interlocuteur-riche local-e impliqué-e dans la gouvernance d'un ou plusieurs maillons de filières agro-alimentaires locales ? Avez-vous senti qu'il/elle était sensible aux enjeux de votre territoire (protection de la ressource en eau, maintien de l'emploi...) ?

○ S'il n'y a pas d'interlocuteur-riche local-e impliqué-e dans la gouvernance d'un-e des acteur-rices de ces filières, comment pensez-vous pouvoir mener un projet partenarial avec cette acteur-riche ? Comment le sensibiliser aux enjeux de votre territoire ?

○ Avez-vous pris contact avec les organisations de développement agricole de votre territoire (GAB, CIVAM, Chambre d'agriculture...) afin d'identifier les dynamiques collectives naissantes (regroupement pour livrer la restauration collective, groupe d'échange technique sur la diversification des rotations, étude de faisabilité de la création d'un outil de transformation collectif...) ?

MOBILISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES EN FAVEUR DES FILIÈRES ALIMENTAIRES

○ Parmi les zones d'activités économiques et l'immobilier d'entreprises que gère votre collectivité, certains sont-ils adaptés / dédiés à l'activité agro-alimentaire ? Avez-vous une base de données à jour des locaux commerciaux et artisanaux vacants ?

○ Des halles, marchés, zones commerciales sont-elles présentes et accessibles pour les producteur-rices du territoire ?

○ Votre collectivité utilise-t-elle les outils du marketing territorial pour attirer des entreprises agro-alimentaires sur son territoire (marque de territoire, participation à des salons d'entreprises, prospection commerciale pour les zones d'activités économiques...) ?

L'AGRICULTURE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

○ L'agriculture fait-elle ou pourrait-elle faire partie des activités mises en avant en matière d'attractivité du territoire ? Si oui, sur quels aspects (paysages, AOP, AOC, qualité de vie, etc.) ?

○ Avez-vous une stratégie de communication à destination des touristes ? Quelles actions de mise en avant du patrimoine agricole et alimentaire sont organisées avec les opérateurs du tourisme, les professionnels de la culture, de l'hôtellerie et de la restauration ?

UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

○ Le territoire est-il acheteur de produits agricoles et alimentaires bio et locaux dans le cadre de sa restauration collective ? de la distribution de repas ?

○ Le territoire est-il acheteur de produits agricoles bio et locaux dans le cadre de ses opérations d'aménagement / habitat (éco-construction etc.) ?

APPUYER LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

○ Votre territoire a-t-il une politique de sensibilisation aux métiers de l'agriculture (visites de ferme, financement de dispositifs d'accompagnement) ? auprès des élèves de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole ? des demandeur-euses d'emploi ? de personnes en reconversion professionnelle ? auprès des acteur-rices locaux-ales de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, APEC, conseillers en Bilan de Compétences) ? Les établissements d'enseignement agricole du territoire sont-ils sensibilisés/mobilisés pour la mise en place de formations de qualité dans les filières à développer/maintenir ?

○ Votre territoire a-t-il une stratégie foncière (veille foncière sur son territoire, fonds de portage, politique d'acquisition, documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles) ?

○ Votre territoire a-t-il une politique de facilitation de l'installation de jeunes agriculteur-rices et de transmission des fermes ?

- Repérage, sensibilisation des cédant-es de la filière à partir de 50 ans et accompagnement au projet de transmission (construction du projet, expertise ferme, recherche du repreneur, médiation...);
- Facilitation du parrainage (dispositif porté par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) notamment par une intervention sur la question du logement (accès au logement pour le ou la cédant-e ou pour le ou la futur-e installé-e);
- Organisation d'événements autour de l'installation et de la transmission sur son territoire (cafés installation, cafés transmission, rallyes «fermes à transmettre»);
- Aides financières directes ou indirectes;
- Chèques-conseils et/ou chèques-formation pour accompagner les candidat-es et/ou cédant-es;
- Développement d'un espace-test sur le territoire dans les productions des filières à développer/maintenir.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

POURQUOI CE LEVIER ?

La qualification de la main d'œuvre sur le territoire peut être déterminante pour le développement de filières bio territorialisées. C'est d'autant plus vrai en milieu rural où certaines qualifications propres aux maillons aval de la filière font souvent défaut.

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

- Foncier
- Logement
- Développement économique (cf. ci-dessous)
- Education (primaire, collège, lycée)

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

Pôle emploi, Missions locales, CIO, PLIE, établissements d'enseignement (éducation nationale et enseignement agricole), groupements d'employeurs (GE) et groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), Services de remplacement, DIRECCTE, Chantiers d'insertion, DRETS, Chambre d'agriculture, collectivités (services agriculture et développement économique)...

RESSOURCES

- les propositions de Bio en Hauts-de-France : <https://cutt.ly/mli9NDv>
- le site du GEIQ-3A : <http://www.ge-geiq3a.fr/>
- le site territoiresbio.fr : <https://territoiresbio.fr/developper-des-filières-bio/developper-l'emploi-en-ab-un-defi-et-une-opportunité-pour-les-territoires/>

SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE, UN PLAN DE GESTION PRÉVISIONNELLE TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES EN AGRICULTURE

Raphaëlle Delporte - Chargée de projets Emploi et Alimentation, Bio en Hauts-de-France

« Nous avons proposé une offre de service emploi pour les territoires à la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay pour répondre à l'enjeu de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Sur ce territoire, les **problématiques d'accès à l'emploi sont liées à la disparition du centre de formation en agriculture**, attisées par des difficultés de mobilité. Dans ce cadre, Bio en Hauts-de-France et le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification en Agriculture et Agroalimentaire (GEIQ 3A) ont réalisé pour la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay un **plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**.

Cela a pris la forme d'une phase de diagnostic pour un état des lieux dans le monde agricole et une **projection des emplois à générer** dans les années à venir, mais également d'un **diagnostic de la vision des partenaires de l'emploi agricole et de l'insertion** : une dizaine d'acteur-rices et une quarantaine de producteur-rices. Les résultats ont été présentés à tous les acteur-rices enquêtés. L'étude a été suivie par le **service développement économique et le service agriculture de l'agglomération**. Il était important de réunir ces deux services et tous les partenaires de l'emploi agricole : chambres d'agriculture, syndicats, services de remplacement, groupements d'employeur, partenaires de l'emploi plus classique, acteur-rices de l'insertion, ancien directeur du lycée agricole, producteur-rices. Après présentation de l'étude, des travaux en sous-groupe ont permis de construire un **plan d'action validé par les élu-es**, dont les axes principaux pour 2022 sont :

- Rendre attractif les métiers de l'agriculture
- Lever les freins à l'embauche des candidat-es
- Outiller/accompagner les producteur-rices dans

leur recrutement

La collectivité va assurer le portage du plan d'action.

Côté développement économique, la personne référente mobilise les acteur-rices de l'insertion et de l'emploi. La collectivité organise les groupes de travail pour planifier les actions. La collectivité fait aussi le lien entre les différents acteur-rices. Elle organisera **une semaine de l'emploi agricole** et autres temps forts (organisation, partage d'outils, diffusion d'information). Du côté du service agriculture, la communauté d'agglomération assure le **lien avec le monde agricole** et centralise les informations. Pour les ateliers, elle assure les invitations des élu-es et autres acteur-rices. Dans le cadre de l'AIDAB (Appel à Initiative pour le Développement de l'AB- appel à l'initiative pour le développement de l'agriculture biologique porté par la plan Bio de la Région Hauts-de-France), la collectivité a inscrit des actions en faveur de l'emploi, notamment dans les fermes bio. Un cofinancement DIRECCTE-Communauté d'agglomération a permis le déploiement de cette action la première année. La démarche a abouti à un plan d'action emploi à déployer avec les acteurs du territoire. »



DIALOGUER AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

POURQUOI CE LEVIER ?

○ L'action collective est un des moteurs primordiaux de l'émergence de filière. L'existence d'instances facilitant le dialogue à l'intérieur des maillons (agriculteur-rices par exemple) ou entre les maillons (amont-aval) peut permettre de développer de nouveaux projets de filière.

○ La coopération entre territoires voisins, et tout particulièrement entre territoires ruraux et urbains, peut permettre de résoudre des déséquilibres offre-demande facilitant la création de filière et la réponse à des enjeux propres à chaque territoire : par exemple, l'approvisionnement d'une cantine scolaire urbaine en produits bio issus d'un territoire rural attenant.

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

Issu des résultats du projet de recherche Frugal Foncier

La collectivité peut endosser le rôle d'animateur d'un processus de dialogue entre les différents acteur-rices potentiellement intéressé-es par le développement d'une filière, dans tous les processus de concertations ayant trait aux questions agricoles et alimentaires :

○ le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est évidemment le lieu privilégié de coordination et concertation entre les acteur-rices agricoles et alimentaires. Les PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) sont aussi souvent l'occasion d'aborder ces questions au travers des enjeux de captation du carbone, relocalisation/logistique, émissions de GES, approvisionnement en énergie et matériaux biosourcés.

○ la coopération entre plusieurs territoires peut se faire via les contrats de réciprocité : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/contrats-de-reciprocite>

○ les concertations sur des enjeux territoriaux transversaux sont également des lieux d'identification prioritaires des filières en devenir : l'attention portée par les gestionnaires d'eau potable aux captages les conduit de plus en plus vers des approches filières (voir l'exemple d'Eau de Paris sur le captage de la Vanne <https://territoiresbio.fr/decouvrez-leurs-experiences/eau-de-paris-aac-des-sources-de-la-vallee-de-la-vanne/>).

○ les collectivités peuvent également agir en tant qu'animatrices de projet de territoires. C'est par exemple le cas du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande qui a conduit une concertation autour du scénario Afterres 2050 avec l'appui de Solagro (voir son expérience sur : <https://territoiresbio.fr/decouvrez-leurs-experiences/pnr-des-boucles-de-la-seine-normande/>)

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

○ Au-delà des partenaires participants au dialogue, il peut être utile pour la collectivité d'être accompagnée par une organisation spécialiste de la concertation et du dialogue territorial afin de garantir le bon déroulement du processus.

○ [Co-construire votre projet alimentaire territorial](#) - Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT)

LA MÉTROPOLE DE GRENOBLE RENFORCE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE ENTRE ACTEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES VIA SON PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIAL



Les collectivités sont les acteur-rices légitimes pour réunir autour d'une même table les différents acteur-rices de l'agriculture et de l'alimentation de leur territoire. Depuis 2018, toutes les collectivités peuvent se saisir de l'outil des « Projets Alimentaires Territoriaux » (PAT) pour élaborer et rendre opérationnelles leurs politiques agricoles et alimentaires. Les groupes de travail d'élaboration du PAT ainsi que le plan d'action qui en résulte impliquent l'ensemble des acteur-rices des filières et permettent de formaliser leurs relations.

Le programme d'action du PAIT (Projets Alimentaire Inter-Territorial) de la Métropole de Grenoble a été élaboré par toutes les collectivités du bassin de vie de Grenoble ainsi que les acteur-rices des filières agro-alimentaires du territoire. Ce travail a pu être mené grâce à une aide du Plan de Relance (mesure 13) et a permis de faire émerger plusieurs leviers d'actions pour promouvoir des filières territorialisées. Un accent fort a été mis sur la restauration collective et **Mangez Bio Isère** (MBI) a été reconnue comme un maillon central de la transition alimentaire des filières approvisionnant ce débouché. Forte de son expérience d'animation de coopération entre les membres de sa SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), MBI s'est vue confier une mission d'**animation de dialogue entre les parties prenantes de ces filières** (clients collectivités, transporteurs, fournisseurs...). Pour Lydéric Motte, Directeur de Mangez Bio Isère, « **ce réseau thématique d'acteur-rices est une clé de la réussite du PAIT** : nous avons besoin d'échanger régulièrement, de nous tenir au courant de nos besoins et de nos projets pour travailler ensemble correctement. Cette animation territoriale nous a permis de **structurer les actions des acteur-rices des filières auprès des collectivités**. Le plan d'action commun, élaboré avec la Métropole de Grenoble a permis de créer une **vraie communauté d'intérêt et de travailler de concert sur cette thématique.** »



¹ Bodiguel, Luc, Chloé Rochard, et Gilles Maréchal. « L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. », 2018, 44.

INSCRIPTION DE L'AGRICULTURE DANS LES POLITIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

POURQUOI CE LEVIER ?

○ **Pour faciliter l'implantation d'activités aval de la filière** : les établissements de transformation et de commercialisation sont essentiels à la structuration des débouchés pour les agriculteur-rices biologiques. Dans le cas de filières territorialisées, la taille moyenne de ces structures (potentiellement trop coûteuses pour les opérateurs, et trop petites pour les acteur-rices financier-ères d'importance régionale) rend l'engagement financier des collectivités d'autant plus pertinent.

○ **Pour gagner en légitimité auprès des acteur-rices de la filière** : l'agriculture est souvent associée aux services environnement dans les collectivités; avec dans certains cas, un manque de transversalité avec les autres services. L'approche centrée sur les enjeux environnementaux uniquement peut être perçue avec crainte par les acteur-rices du monde agricole. La compléter par une approche "développement économique" permet de rassurer ces acteur-rices et de leur apporter des solutions concrètes sur certains freins qu'ils peuvent rencontrer : accès à des locaux, aides à l'investissement, relation avec des financeurs, implantation d'outils de transformation/distribution, etc.

○ **Pour déployer des outils jusque-là éloignés du monde agricole** : les exploitations agricoles ne peuvent pas bénéficier de l'aide à l'investissement aux entreprises des collectivités, contrairement aux structures de filières telles que les outils de transformation et de distribution.

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

- Région
- Territoires voisins
- Opérateurs économiques des filières
- Acteur-rices de l'économie sociale et solidaire
- Banque des territoires
- Monde agricole : ONVAR, chambres d'agriculture, instituts techniques
- Chambre consulaires: artisanat, industrie

RESSOURCES

- sur les principes généraux : Guide développement économique de la FNAB
- sur la participation au capital d'une société coopérative : <https://www.rtes.fr/scic-et-collectivites-territoriales-questions-juridiques>
- Sur les aides aux entreprises : <https://www.banquedesterritoires.fr/presentation-du-regime-des-aides-economiques>
- Sur les aides financières à destination du monde agricole : https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/12/Aides_financieres_monde_agricole_FNAB_FNCCR_AMF.pdf

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

Issu des résultats du projet de recherche Frugal Foncier

○ **La région est la collectivité responsable** en matière de développement économique. À ce titre, elle doit élaborer un schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII). Celui-ci prévoit une ligne budgétaire pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), dont font partie les sociétés de coopération d'intérêt collectif (SCIC). Le SRDEII peut également contenir des aides au développement des activités agricoles, considérées comme un domaine optionnel du SRDEII.

○ Outre la région, d'autres collectivités bénéficient de la compétence « développement économique ». **Les structures intercommunales sont compétentes de plein droit en matière de gestion opérationnelle de proximité des zones d'activités artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires** (construction, aménagement entretien et fonctionnement). Les communes urbaines et les métropoles sont compétentes en matières « d'action de développement économique » et les communautés de communes et d'agglomération en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » (compétence nouvelle créée par la loi NOTRe). Les interventions de ces collectivités territoriales dans le domaine du « développement économique » doivent être compatibles avec le SRDEII.

○ **L'aide aux entreprises** : ces aides doivent être compatibles avec le droit communautaire de la concurrence et respecter les orientations du SRDEII ainsi que les règles générales de non-discrimination. Au niveau local, en principe, le SRDEII fixe l'ensemble des aides aux entreprises attribuées par les collectivités et la Région est le principal pourvoyeur de fonds (aide à la création ou à l'extension d'entreprise, aides aux entreprises en difficulté, participation au capital des sociétés commerciales). Certaines aides ne nécessitent pas une organisation préalable dans le SRDEII. Il s'agit notamment des aides que peuvent octroyer les communes et les EPCI à l'investissement à l'immobilier des entreprises pour la création ou l'extension de l'activité ou bien en cas de carence de l'initiative privée pour le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

○ **Participation au capital des sociétés** d'exploitation des services communaux, des sociétés d'activités d'intérêt général et des sociétés d'économie mixte locales et de services publics industriels et commerciaux. Ces participations peuvent être réalisées sans l'accord préalable de la région.

AU HAVRE, UNE CASQUETTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LÉGITIMER L'ACTION FILIÈRE

Charlotte de Soyres, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial - le Havre Seine Métropole

« Le Havre Seine Métropole s'autorise à mettre en place un **projet de filière en développant une animation sur une filière légume**. Je ne sais pas si on l'aurait fait hors du cadre développement économique, alors que là on est complètement légitime sur le sujet. On est en mesure d'aller chercher du financement qui nous permette de payer une **étude de faisabilité pour la filière**. Celle-ci devrait permettre aux agriculteur-rices de faire une conversion viable de leur activité. Il y a eu une étude Sensibio sur notre territoire et une Opaal sur le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande voisin. Elle a montré que **la première crainte des agriculteur-rices est sur les retombées économiques** : ils/elles sont trop endetté-es aujourd'hui pour perdre du chiffre d'affaire. Il faut donc les accompagner pour trouver de nouveaux débouchés : il faut qu'on les assure que derrière, il y a une attente des consommateur-rices. C'est le fait qu'on incarne cette dimension développement économique qui nous permet de négocier ça. Le souci n'est pas l'autosuffisance alimentaire pour l'instant mais d'amener les agriculteur-rices vers une conversion.

L'échelle à laquelle se structurent les débouchés des coopératives est trop importante pour pouvoir agir dessus. Nous essayons plutôt d'agir au niveau des négociants de taille moyenne. **Il faut une autre échelle pour aborder les filières bio** : soit une toute petite échelle, soit une moyenne, à l'appui de ces négociants au contact de la restauration collective (privée ou publique) et qui travaillent directement avec ces agriculteur-rices. Arriver avec cette casquette collectivité « on n'est pas là pour faire du profit » est assez confortable, neutre : de faire en sorte que le territoire aille bien à tout point de vue (économique, environnemental, social) permet d'apporter une caution contre la crainte des agriculteur-rices. On est capable de montrer tous les bénéfices que ça va avoir sur le territoire. »



L'AGRICULTURE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

POURQUOI CE LEVIER ?

Le tourisme est une compétence partagée entre toutes les collectivités. Cette compétence peut être utilisée pour agir sur l'alimentation locale en sensibilisant le public aux différents enjeux et en développant les connaissances relatives aux pratiques alimentaires durables. L'avantage de la compétence tourisme est qu'elle offre une **grande marge de manœuvre dans le choix des actions** à entreprendre.

Certaines productions bénéficient directement de l'image du territoire auprès des consommateur-rices et des touristes. C'est notamment le cas des filières à forte valeur ajoutée (viticulture, plantes aromatiques, produits sous signes de qualité, etc.). Dans ce cas, la valorisation auprès des consommateur-rices du territoire et des touristes d'éléments caractéristiques du territoire (paysager, technique, environnemental, patrimoine historique, etc.) peut être un levier de développement des débouchés.

Le travail sur l'image du territoire est aussi l'occasion de valoriser les objectifs identifiés auprès du grand public : le développement d'une filière particulièrement représentative des enjeux du territoire (voir l'exemple de la filière viticole du Rhin Supérieur ci-dessous) pourra servir de vitrine à la collectivité.

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

Issu des résultats du projet de recherche *Frugal*³

Sur la base de la politique nationale du tourisme fixée par l'Etat, la région et le département doivent chacun élaborer un **schéma de développement du tourisme**. Ces schémas définissent les objectifs à moyen terme du développement touristique des territoires concernés. Les communes étaient auparavant compétentes en matière de **promotion et de création d'office de tourisme : cette compétence est désormais attribuée aux EPCI**.

Les actions qui peuvent être entreprises s'appuyant sur la compétence tourisme et ayant vocation à promouvoir l'alimentation locale peuvent aussi se retrouver dans **divers instruments du développement territorial**. Les projets communs de développement à la création d'une structure intercommunale ou les chartes de parc constituent des instruments importants dans le développement de dynamiques territoriales touristiques liées à l'alimentation. La création d'une marque de parc par exemple augmente l'intérêt touristique de certains terroirs.

La compétence tourisme offre une **grande marge de manœuvre dans le choix des actions à entreprendre**. Une collectivité peut, par exemple, décider de promouvoir les fermes auberges en instituant des itinéraires ruraux proches de ces structures ou en les mentionnant dans des guides. Les collectivités peuvent également développer l'accès à des activités extrascolaires en organisant des séjours de vacances à thème (alimentation locale, visites à la ferme) pour lesquels les modalités de restauration ont fait l'objet d'accords spécifiques.

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

- Acteur-rices du tourisme : offices de tourisme, agences de développement du tourisme départementales
- Acteur-rices de l'image du territoire : par exemple associations environnementales pour la biodiversité
- Département, région (via les schémas de développement du tourisme)
- Collectivités voisines
- Organisations de développement agricole



³ collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. », 2018, 44

LE PROJET VIN-BIODIVERSITÉ : VALORISER LES PRATIQUES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ DE LA FILIÈRE VITICOLE DU RHIN SUPÉRIEUR

Clément Lamy, chargé de mission Bio en Grand Est - Parc naturel régional des Ballons des Vosges

« Les vigneron-nes ont du mal à communiquer car ce n'est pas leur cœur de métier et ont fait remonter ce problème au groupement bio. Les vigneron-nes veulent mettre en valeur leur produit pour contrer le développement de labels concurrents en valorisant leur impact sur la biodiversité. Tout le vignoble du Haut Rhin est dans le périmètre du PNR des Ballons des Vosges. Or, une des orientations de la charte du parc est le développement économique basé sur les ressources et la consommation locale. **La filière viticulture et la préservation du patrimoine naturel sont toutes deux importantes pour le parc.** Il y avait donc un intérêt naturel du Parc pour appuyer la démarche des viticulteurs.

Dans le cadre du projet Interreg Vinbiodiv, le PNR des Ballons des Vosges mène une campagne de promotion des bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité. Nous ciblons deux types de communication : **promouvoir les pratiques auprès des professionnel-les concernant la biodiversité et promouvoir le travail des vigneron-nes auprès du grand public** (à la fois les excursionnistes à la journée et les touristes venant de plus loin). Le projet réunit trois associations composées de naturalistes qui peuvent aider les vigneron-nes à réfléchir sur comment mettre

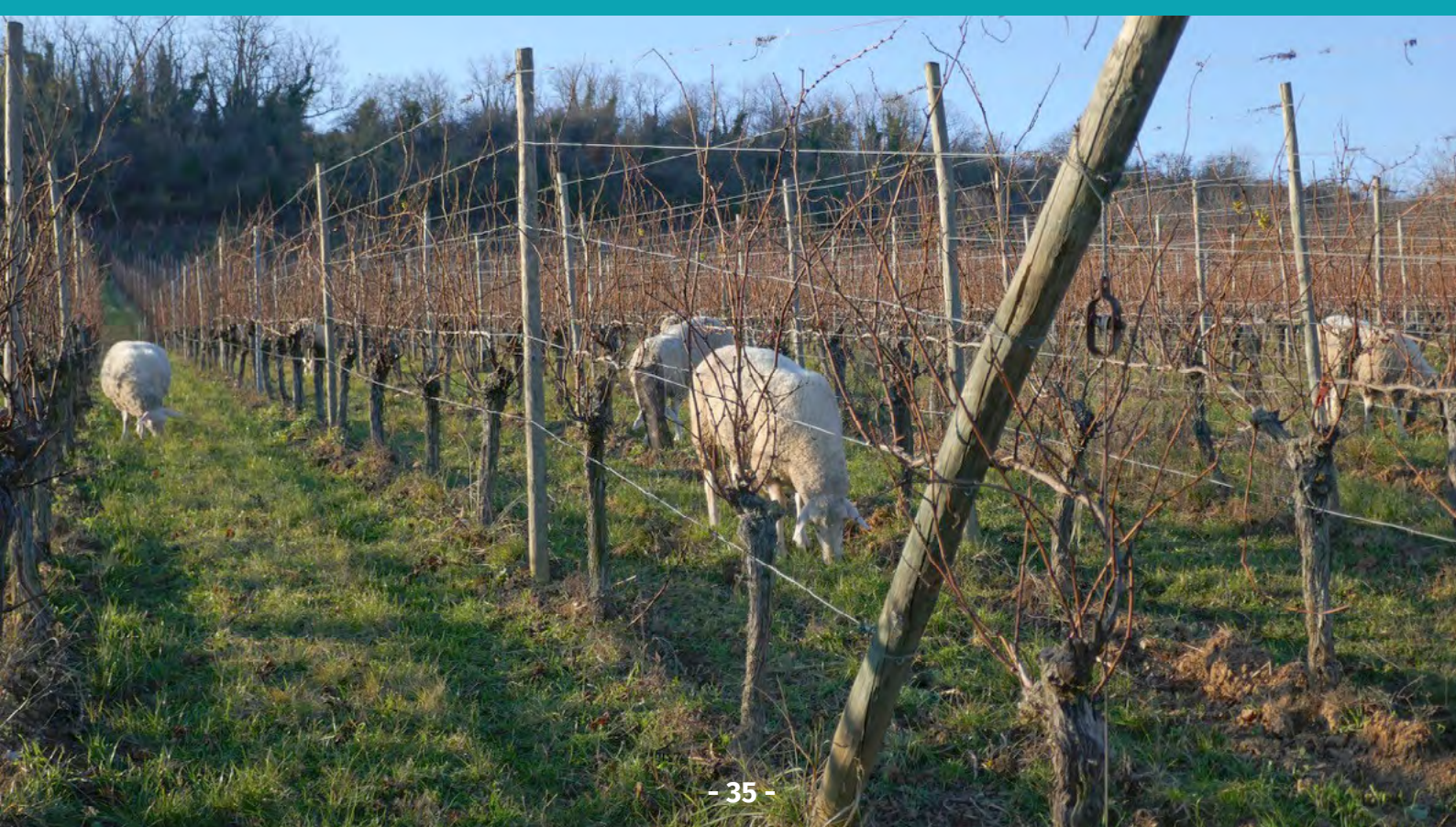
en place des actions favorables à la biodiversité ; deux organismes qui représentent des professionnel-les de la viticulture, un organisme de formation, deux organismes de recherche scientifique et un syndicat mixte, le PNR.

Les actions à venir pour la promotion du vignoble alsacien pourront prendre la forme de :

- Nouveaux canaux de communication : fiches, panneaux, étiquetage à afficher dans les vignobles, mais aussi des campagnes vidéo ;
- Une plateforme de formation en ligne accessible gratuitement plutôt à destination des professionnels mais aussi des personnes intéressées par la question de la biodiversité dans le vignoble ;
- La construction d'un trophée viticole récompensant les vigneron-nes exemplaires dans leurs pratiques agro-écologiques. Le Parc travaille à l'élaboration d'une méthode d'évaluation pour pouvoir organiser un concours au niveau du Rhin Supérieur. L'idée est de faire parler pour montrer ce qui peut se faire de bien dans la Région. Cette idée est notamment issue de l'exemple du concours des prairies fleuries. »

En savoir plus :

<https://agroecologie-rhin.eu/vinbiodiv/>



UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

POURQUOI CE LEVIER ?

○ Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les collectivités doivent acheter divers biens ou services. Si le code des marchés publics encadre ces achats pour s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics, la fonction d'achat reste une véritable opportunité pour les collectivités territoriales. Ces acteur-rices peuvent décider de diriger les flux financiers relatifs à leurs achats vers des acteur-rices économiques qui préservent l'environnement et valorisent le patrimoine culinaire du territoire. Ces initiatives renforcent considérablement les filières bio territorialisées. Les achats qui vont participer le plus directement au développement de filières bio territorialisées concernent les denrées alimentaires servies en restauration collective.

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

- Gestion des écoles préélémentaires et élémentaires
- Environnement
- Gestion des collèges
- Développement économique
- Gestion des lycées, formation professionnelle

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

- Réseau FNAB pour l'appui à la rédaction de marchés publics de fourniture de bien ou de service pour la restauration collective
- Restau'Co, AGORES, Réseau Manger Bio, associations locales d'achats publics responsables, CNFPT



RESSOURCES

- Restauration collective en prestation de services : [Guide pratique pour des prestation intégrant des produits durables et de qualité - Comité National de la Restauration Collective](#)
- Restauration collective en gestion directe : [Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité](#)
- Economie.gouv - [Marchés publics de moins de 40 000€ : moins de formalités, plus d'opportunités !](#)
- [Fiches techniques de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie](#) (notamment : "indexation des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de denrées alimentaires" et "Schéma de promotion des produits socialement et écologiquement responsables")
- [Alimentation et coût des externalités environnementales dans les marchés publics de denrées alimentaires](#)
- [Guide de l'achat public : le sourcing opérationnel](#)



EN ISÈRE, DE LA QUALITÉ DANS LES ASSIETTES DES COLLÉGIEN-NES AU PROFIT DES FILIÈRES DURABLES ÉMERGENTES SUR LE TERRITOIRE

Le Département de l'Isère porte depuis plus de 10 ans une politique ambitieuse pour la qualité des repas servis dans les collèges du territoire. La volonté politique et le travail des quelques 800 agents de collectivités portent leurs fruits puisque les assiettes des collégien-nes sont aujourd'hui constituées **en moyenne de plus de 30% de produits locaux et 20% d'aliments bio**.

Pour atteindre ces résultats, plusieurs leviers ont été actionnés par les cuisines du département : un travail sur la **construction des menus proposés en lien avec des diététicien-nes et une lutte contre le gaspillage alimentaire** avec, à terme, un objectif de 0 déchet pour les cantines. Autre levier capital : le département a repensé ses modes d'approvisionnement afin de pouvoir **travailler le plus étroitement possible avec les acteur-rices locaux-ales de l'agriculture** et de l'agro-alimentaire. Les appels d'offres publiés par le Département sont rédigés de façon à laisser une chance de l'emporter aux acteur-rices des filières bio locales du territoire. À titre d'exemple, lors de l'achat de denrées alimentaires, les marchés sont allotés avec des lots bio d'une part et des lots conventionnels d'autre part afin que les fournisseurs 100% bio du territoire puissent candidater sur ces appels d'offres.

De même, le Département **tolère la substitution d'un produit par un autre**. Cette flexibilité par rapport aux produits livrés permet à de plus petits acteur-rices dont les chaînes d'approvisionnement sont encore en phase de consolidation de répondre aux appels d'offre sans risque d'être trop fortement pénalisés en cas de rupture sur une référence de produit particulière. **Les critères de notation utilisés intègrent des critères non commerciaux** qui permettent de valoriser les acteur-rices dont les offres ont des impacts positifs pour l'environnement et qui privilégient une bonne répartition de la valeur ajoutée au sein des filières (ex : agriculteur-rices impliqué-es dans la gouvernance des fournisseurs). **La durée des marchés passés** entre le Département isérois et ses fournisseurs est un autre critère central qui permet à tous les acteur-rices agro-alimentaires de candidater. En s'engageant sur plusieurs années, le Département donne de la visibilité à ses fournisseurs et leur permet de mettre en place des systèmes de planification et d'organisation de la production.

Récemment, alors que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a enclenché un travail de mutualisation de la passation des marchés publics, l'Isère a réaffirmé son souhait de rester maître de cette activité pour son territoire. Le Département est aujourd'hui **le plus gros client de la plateforme 100% bio Manger Bio Isère** et de la légumerie bio « Isère à Saisonner » et participe donc activement à la pérennité et au développement de filières bio territorialisées.



MOBILISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES EN FAVEUR DES FILIÈRES ALIMENTAIRES

POURQUOI CE LEVIER ?

Les infrastructures de transformation et de distribution sont des éléments clés pour le développement de filières. Pour appuyer leur implantation, la collectivité peut décider d'agir soit via ses compétences en matière d'aménagement de l'espace, soit en mettant directement à disposition du foncier ou du bâti.

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

Issu des résultats du projet de recherche Frugal²

Les communes et leurs EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ont la qualité de chef de file en matière d'aménagement de l'espace et de développement local. Les EPCI peuvent notamment agir dans le domaine du développement économique sur la politique locale du commerce et le soutien au commerce d'intérêt communautaire.

🕒 **Orientation en matière d'aménagement commercial** : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le plan local d'urbanisme (PLU) déterminent des orientations qui vont permettre le recours à divers dispositifs d'aménagement dans lesquels les communes et EPCI peuvent intégrer l'alimentation (réserves foncières, zones d'aménagement concerté, etc.).

🕒 **Compétence abattoir** et plus généralement de l'établissement des activités industrielles et artisanales.

🕒 **Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité** (pour les communes).

🕒 **Compétence résiduelle en matière d'établissement de marchés** (pour les communes) : elle peut être transférée de plein droit à certains EPCI. Ces derniers disposent en outre de la compétence en matière d'établissement de marché d'intérêt national au sein desquels un aménagement peut être envisagé pour permettre une meilleure visibilité des producteurs locaux.

🕒 **Participation aux commissions départementales d'aménagement commercial** (CDAC) qui autorise notamment les équipements commerciaux de plus de 1000 m².

🕒 **Mise à disposition de foncier ou de bâti.**

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

- 🕒 Autres EPCI du territoire
- 🕒 Commission départementale d'aménagement commercial
- 🕒 Chambres consulaires: industrie, artisanat

² Bodiguel, Luc, Chloé Rochard, et Gilles Maréchal. « L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. », 2018, 44.

VAL BIO OUEST, UN PÔLE D'ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION BIO DÉVELOPPÉ AVEC LE SOUTIEN DE L'INTERPROFESSION BIO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Martine Cavaillé, Interbio Nouvelle-Aquitaine

“Interbio Nouvelle-Aquitaine gère, en partenariat avec la communauté de communes de Val de Saintonge, Val Bio Ouest, un pôle d'activité dédié aux entreprises de première et deuxième transformation en bio, plus tourné vers la filière grandes cultures bio. Nous apportons un package complet à l'entreprise qui veut s'installer ici. La communauté de communes et Interbio gèrent ensemble l'accueil des entreprises sur le territoire. Interbio apporte l'expertise bio et financière sur les projets. La collectivité apporte ses compétences et a **sanctuarisé 12 hectares pour faciliter l'implantation des entreprises.**”

L'ADN du projet est la structure de filière : il a émergé en 2011 quand le Silo Bio Ouest est né. Les entreprises qui s'installent ici ont un **desir de répondre aux besoins de l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval**, avec notamment de l'actionnariat multi-filières : par exemple la CORAB (coopérative bio locale), Biocoop, une minoterie, Léa Nature et une huilerie sont actionnaires du Silo Bio ouest. Dans la biscuiterie Jean et Lisette, implantée sur Val Bio Ouest en 2017, Léa Nature, la CORAB, Biocoop et une minoterie ont des parts également.

L'idée a été portée par un collectif d'entreprises et d'organismes bio du territoire (Croissance bio en Poitou-Charentes, aujourd'hui fusionné dans Interbio Nouvelle-Aquitaine, association interprofessionnelle bio régionale) qui souhaitent développer des outils pour valoriser les productions bio locales. **La collectivité et les élus les ont suivi et se sont alliés au projet** (ils sont propriétaires des terrains) car **il contribue au développement économique du territoire et et lui apporte une identité forte.**

Val Bio Ouest, c'est aujourd'hui 6 entreprises, 50 salariés et des projets à venir. »

Plus d'information : www.valbioouest.fr

Contacts :

Martine Cavaillé, 06 22 81 53 38
m.cavaillé@interbionouvelleaquitaine.com
Aloysia Geneau, 06 08 56 70 71
aloyisia.geneau@valsdesaintonge.fr



APPUYER LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

POURQUOI CE LEVIER ?

45 % des agriculteurs et agricultrices auront l'âge de partir à la retraite d'ici 2026 (Source: *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture*, 2020, CESE). Depuis 20 ans, la France a perdu 34 % de sa population agricole. Sans agriculteurs et agricultrices, pas de production locale, pas de filières bio territorialisées... et un manque à gagner en termes de dynamisme économique car l'agriculture, c'est aussi des services (fournisseurs, banques, assurances...) et des familles qui vivent en milieu rural (services publics...).

QUELLES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR AGIR ?

- Foncier
- Logement
- Développement économique (cf. ci-dessous)
- Education (primaire, collège, lycée)

QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?

financeurs, partenaires techniques

- ONVAR, Pôle emploi, Missions locales, CIO, établissements d'enseignement, groupements employeurs (GE) et groupements employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), Service de remplacement, DIRECCTE, DRAAF.

CHEZ BIO RIBOU VERDON, LA PÉRENNISATION DE LA FILIÈRE EN LIGNE DE MIRE DES ACTIONS DE TRANSMISSION

Hélène Chasles, animatrice de l'association Bio Ribou Verdon

Depuis 2012, l'association des producteurs Bio Ribou Verdon développe et valorise l'agriculture biologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais, notamment de sa zone de captage d'eau potable.

« Nous sommes vraiment sur des enjeux de pérennisation de la polyculture élevage sur le territoire. Dans la filière farine, quatre exploitants vont bientôt arrêter leur activité, ce qui pourrait remettre en question la filière de l'association Bio Ribou Verdon. Il y a aussi des enjeux de structuration de la filière viande. L'enjeu est d'avoir un prix plus rémunérateur et une meilleure reconnaissance locale. Les éleveurs pâtissent de leur statut d'éleveur. Ils valorisent leur viande via Via.Ebio (Viandes Eleveurs Bio des Pays de la Loire) : un outil construit il y a plusieurs années qui permet d'acheter les bêtes, de les abattre localement et de la distribuer en GMS et restauration collective. Ils aimeraient continuer à commercialiser leur viande en circuit long avec Via.Ebio en ayant des prix plus rémunérateurs et une meilleure visibilité locale. C'est un sujet de long terme.

Plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire pour faire face à cet enjeu :

- Sensibiliser collectivement les cédants : organisation d'un temps d'information avec tous les producteurs bio et conventionnels, puis d'une formation de 1 jour plus poussée avec l'Ardear,
- Accompagnement individuel des cédants : pour pouvoir soutenir les agriculteurs qui sont déjà prêts, pour affiner leur projet de transmission,
- Création d'un groupe local d'entraide transmission : au sein de Bio Ribou Verdon, huit producteurs ont été volontaires pour créer un groupe d'entraide qui permet aux agriculteurs de s'auto-diagnostiquer sur leur projet de transmission. Des séances de travail sont organisées sous forme de jeu de rôle pour permettre au cédant de se mettre en situation de rencontrer des porteurs de projet,
- Fermes ouvertes : une journée spéciale a été organisée avec l'agglomération du Choletais et Bio Ribou Verdon sur l'accueil de porteurs de projets et de BPREA pour leur présenter le territoire et ses acteurs. »

Voir la fiche sur territoires bio.fr : <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/04/Fiche-Bio-Ribou-Verdon.pdf>



LE RÉSEAU FNAB

La FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) est l'organisation professionnelle des producteurs et productrices biologiques français. Elle fédère les groupements régionaux et départementaux d'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire et compte plus de 10 000 producteurs et productrices adhérents. Dans toute la France, le réseau FNAB vous accompagne dans vos projets territoriaux.

La FNAB anime depuis 2010 le réseau national des territoires bio pilotes qui rassemble une trentaine de collectivités françaises investies en faveur de l'agriculture biologique dans une perspective de développement territorial et de protection des ressources naturelles.

Pour inscrire votre territoire dans le réseau des territoires bio pilotes, contactez :

Clément Charbonnier
ccharbonnier@fnab.org
07 68 96 84 03



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Pour aller plus loin, une seule plateforme :

WWW.TERRITOIRESBIO.FR

Newsletter
Actualités
Evènements
Paroles d'acteurs
Sites pilotes
Expériences locales
Dos-siers thématiques
Publications
Vidéos...



Edition et coordination | FNAB - 40 rue de Malte - 75011 Paris

Directeur de publication | Philippe Camburet

Rédaction | Clément Charbonnier (FNAB), Julian Renard (FNAB), Mathilde Joseph (Bio en Hauts de France)

Conception graphique et mise en page | Bérénice Dorléans
berenice.dorleans@gmail.com

Crédits photo | Montpellier Méditerranée Métropole, De la Terre à la Bière, GAB44, Caroline Champailier - PNR du Pilat, GAB Ile de France - Cédric Daya, Val Bio Ouest, GABB Anjou, Coop Bio Ile-de-France, Gabnor, Joël Garnier - Pays de Romans, Emmanuel Jacob, Bio Nouvelle Aquitaine, Thierry Houyel, Communauté d'Agglomération de la Région de Château, Association Plaine du Saulce, Bio en Grand Est, Matthieu Chanel, LPO Alsace - Cathy Zell, AALVie, Céréales locales, COCEBI

Publié en septembre 2022

Une action réalisée avec le soutien de :







FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique